

BILAN 2021

DES ACTIONS
D'ASSISTANCE TECHNIQUE
DÉPARTEMENTALE ET
D'ANIMATION DES
TERRITOIRES DANS LE
DOMAINE DE L'EAU













SOMMAIRE

PREAMBULE	4
LES MODALITÉS CONTRACTUELLES	5
1. AVEC L'AGENCE DE L'EAU 1.1. La convention d'aides pour les missions d'ATD	5
2. AVEC LES COLLECTIVITES	7
PRÉSENTATION DES SERVICES DU DÉPARTEMENT	8
1. L'ORGANISATION DES SERVICES DE L'EAU AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'EAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE (DEEA)	8
2. LE SERVICE D'ANIMATION TECHNIQUE A L'EPURATION ET AU SUIVI DES EAUX (SATESE) 2.1. Présentation du SATESE	8
3.1. Présentation du SEPoMA	12 14
LES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ATD	18
1.1. Le suivi des systèmes d'assainissement	18222323
2. LES MILIEUX AQUATIQUES	
2.1. La programmation pluriannuelle	
3. L'EAU POTABLE 3.1. Les périmètres de protection des captages	27 28 30
TO A STATE OF THE	21

LES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION	31
1.1. Les réflexions stratégiques 1.2. Les documents d'expertise ou d'aides à la décision 1.2.1. Le descriptif des actions 1.2.2. Les livrables 1.3. L'acquisition des connaissances 1.3.1. Le descriptif des actions 1.3.2. Les livrables	. 33 33 33 . 34
2. LES MILIEUX AQUATIQUES	35
2.1. Le renforcement de la maitrise d'ouvrage	35 . 35 . 36 . 36
3.1. Les démarches d'Aire d'alimentation de captage (AAC)	. 39
 3.2. La protection des captages 3.3. L'optimisation de la gestion de l'eau potable 3.4. Les actions de préventions en zone non agricole 3.4.1. Le descriptif des actions 3.4.2. Les indicateurs de résultats et livrables 	. 42 . 43 43
4.1. Les manifestations	. 46 . 48 48 48
LE VOLET FINANCIER	51
LE COUT DES SERVICES DU DEPARTEMENT. 1.1. Les charges de personnels. 1.2. Les charges de gestion. LE FINANCEMENT DES SERVICES DU DEPARTEMENT. 3. BILAN DES DEPENSES SUR LA DUREE DES CONVENTIONS ATD ET ANIMATION.	. 51 . 51 52
ANNEXES	54

PREAMBULE

Depuis le début des années 70, le Conseil général a souhaité mettre à disposition des communes une assistance technique afin de les aider dans la gestion de leurs équipements de traitement des eaux usées. Ce type de prestation a été ensuite assez rapidement élargi aux milieux aquatiques.

Pour y répondre, le Département s'est engagé dans divers programmes de suivis techniques et financiers dans le domaine de l'eau, traité par sa Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture. Depuis la parution de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et son décret n° 2007-1868 du 26 décembre 2007, l'assistance technique départementale (ATD) est encadrée et se limite aux collectivités dites éligibles. Elle porte sur les domaines définis dans l'article R 3.232.2.1 du Code général des Collectivités. Le décret n°2019-589 du 14 juin 2019 est désormais le décret qui encadre ces actions, il a ajusté certains éléments :

- L'éligibilité des Collectivités est portée à 40 000 habitants.
- La définition de l'assistance technique départementale est clairement précisée :
 - √ identifier les intervenants et compétences nécessaires à la réalisation des projets des communes et des établissements publics,
 - ✓ organiser leurs projets sur les plans juridique, administratif et financier,
 - ✓ rechercher les financements publics et présenter les demandes de financement nécessaires à la réalisation de leurs projets,
 - ✓ organiser sur le plan technique la conduite de leurs projets et passer les contrats publics nécessaires à cet effet.
- Les domaines d'actions concernant l'eau, à savoir l'assainissement et la protection des ressources en eau d'une part, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations d'autre part, ont été reprécisés et élargis en prenant en compte tout particulièrement la démarche d'aires d'alimentation des captages et la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI).

Par conséquent, le Département exerce 3 types de missions :

- Les missions d'Assistance Technique Départementale (ATD) auprès des collectivités éligibles dans le domaine de l'assainissement, des milieux aquatiques et de la protection de la ressource en eau ;
- Les missions d'animation technique des territoires qui s'exercent dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau (PDE) et qui visent les mêmes thèmes, plus particulièrement pour les communes non éligibles mais également pour l'ensemble des communes pour certaines actions;
- Les missions qui servent directement la politique de l'eau du Département.

L'Agence de l'Eau, partenaire historique du Département sur la majeure partie des missions exercées par le Département dans le domaine de l'eau a fait évoluer son partenariat avec la mise en place du XI^e programme d'intervention (2019-2024). Le présent bilan d'activités concerne l'ensemble des prestations faisant l'objet d'une convention d'aides financières avec l'Agence de l'Eau.

LES MODALITÉS CONTRACTUELLES

1. AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Avec la mise en place du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau 2019-2024, les modalités du partenariat avec le Département ont évolué tant pour les missions d'Assistance Technique Départementale (ATD) que pour les missions d'animation des territoires.

Il n'y a plus de contrat de partenariat formel entre les 2 entités sur toute la durée du programme, la signature du Plan départemental de l'eau (2017-2021), qui a été prorogé jusqu'en 2024 le 31 janvier 2020, fait office de contrat de partenariat.

Il se traduit désormais par des conventions d'aides sur une durée de 3 ans tant pour l'ATD que pour l'animation des territoires, renouvelables une fois et bâties sur des prospectives d'actions déclinées année par année.

Des bilans annuels sont produits, et à la fin des 3 premières années, un point d'étape est réalisé afin de se projeter sur une nouvelle convention d'aides de 3 ans.

Cette évolution a également des conséquences sur le versement des aides, qui s'appuie sur la somme globale d'aide décidée pour 3 ans et une ventilation année par année selon la répartition suivante :

- 20 % à la signature des conventions d'aides pluriannuelles en 1 ère année,
- 30 % à la fourniture du bilan de la 1^{ère} année en N+2 et sur la base des dépenses réelles,
- 30 % à la fourniture du bilan de la 2^{ème} année en N+3 et sur la base des dépenses réelles,
- 20 % à la fourniture du bilan de la 3^{ème} année en N+4 et sur la base de l'ensemble des dépenses.

Les frais de gestion sont pris en compte forfaitairement par ETP sur la base d'un forfait de 8000 € correspondant à la somme de 16 000 € avec un taux de 50 % . Concernant les salaires des ETP, un prix de référence de 45 000 € et un prix plafond de 80 000 € pour un temps plein sont appliqués.

Un comité de pilotage présidé par un élu représentant le Président du Conseil départemental se réunit à minima une fois par an pour examiner le bilan d'activités technique et financier.

1.1. La convention d'aides pour les missions d'ATD

Cette convention (**voir annexe n°1 de ce rapport**) s'appuie sur les termes du décret du 14 juin 2019 avec la notion d'éligibilité pour les collectivités d'une taille égale ou inférieure à 40 000 habitants tout en prenant en compte les grands axes du 11ème programme.

Elle prend en compte les actions principales suivantes :

Assainissement

- ✓ Diagnostic et suivi des filières eaux usées au cours de visites et établissement d'un bilan annuel de fonctionnement pour l'ensemble des dispositifs du département.
- ✓ Audit des systèmes d'assainissement (filières eau et boue) incluant des propositions d'optimisation de la consommation énergétique.
- ✓ Appui pour l'émergence de nouveaux projets d'assainissement.

• Eau potable

- ✓ Assistance à la réalisation des diagnostics des réseaux d'eau potable.
- ✓ Aide à la réalisation des PGSSE.
- ✓ Protection des captages et gestion patrimoniale des infrastructures « captage ».

• Protection de la ressource en eau

- ✓ Assistance à l'élaboration des programmes d'actions sur AAC et convention AESN.
- ✓ Coordination des Programmes d'actions sur les AAC.

• Milieu aquatique

- ✓ Renaturation des cours d'eau.
- ✓ Rétablissement des continuités écologiques.

1.2. La convention d'aides pour les missions d'animation des territoires

Cette convention (voir annexe n°2 de ce rapport) prend en compte les grands axes souhaités par le 11ème programme d'aides de l'Agence de l'eau mais également certaines actions spécifiquement associées au déploiement du Plan départemental de l'eau.

Elle prend donc en compte les actions suivantes :

• Assainissement

- Diagnostic régulier et audit approfondi des filières eaux usées sur les masses d'eau dont la qualité physico-chimique est dégradée.
- Mise en œuvre du SDASS EU n°2.
- Favoriser les actions de désimperméabilisation en s'appuyant sur le déploiement du SDASS EP.
- Mise en place de réunions annuelles sur les territoires prioritaires.
- Appui des maitres d'ouvrage pour la transition vers la prise de compétence assainissement (étude de gouvernance, zonage assainissement, mise à niveau des SDA, mise aux normes des systèmes d'assainissement).

Eau potable

- Sensibilisation des Collectivités aux mauvais rendements.
- Animation du SDAEP qualité et secours.
- Accompagnement des maitres d'ouvrage à la prise de compétence eau potable (étude de gouvernance, schéma directeur d'alimentation en eau potable).
- Protection des captages et gestion patrimoniale des infrastructures « captage ».

• Protection de la ressource en eau

- Assistance à l'élaboration des programmes d'actions sur AAC et convention AESN.
- Identification et aide au rebouchage des captages abandonnés.
- Actions préventives auprès des acteurs économiques (golf, SNCF, Autoroutes, bailleurs sociaux, etc.) notamment dans le cadre des programmes d'actions des AAC.

• Milieu aquatique

- Renaturation des cours d'eau.
- Rétablissement des continuités écologiques.
- Accompagnement des maitres d'ouvrage et des techniciens de rivières dans le cadre de la prise de compétence GeMAPI.
- Expertise hydromorphologique et de la thématique eau pour les petites masses d'eau du réseau de surveillance tournant (ACQ).

Sensibilisation et gestion du risque inondation

- Sensibilité des Collectivités au risque inondation.
- Identification des zones naturelles d'expansion de crue.
- Sensibilisation/formation à la thématique « eau, biodiversité et climat »
- Elaboration des rapports de l'observatoire de l'eau (performance AEP, prix de l'eau , assainissement).

- Sensibilisation des élus et du grand public à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité (site de l'eau, newsletters, stand de manifestation).
- Rencontres techniques départementales.
- Animation du PDE et de ses groupes de travail.

2. AVEC LES COLLECTIVITES

Depuis de très nombreuses années, les services en charge de l'eau du Département ont toujours apporté une assistance technique aux Collectivités et des conseils afin d'aider à la décision des élus. Conformément au décret 2007-1868 qui définissait précisément les missions susceptibles d'être proposées aux collectivités dites éligibles, une convention était passée entre le Département et la Collectivité intéressée par les prestations offertes sur les différentes thématiques de l'eau.

En 2018, le Département a souhaité élargir cette offre de service auprès des collectivités a plus de thématiques en s'appuyant sur l'ensemble des services du Département ainsi que sur les organismes associés (Seine-et-Marne environnement, CAUE, etc.). C'est ainsi qu'est né le Groupement d'intérêt public (GIP) ID77 (ingénierie départementale de Seine-et-Marne).

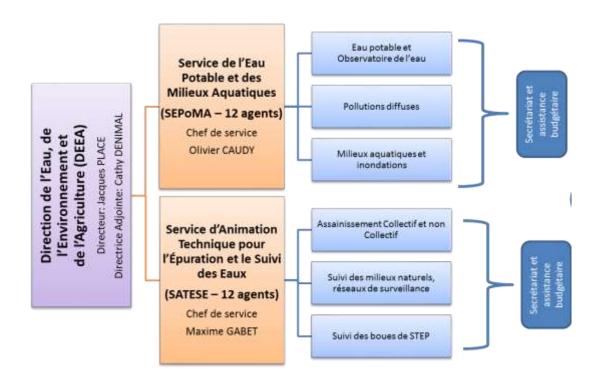
Ainsi, l'ensemble des prestations antérieurement réalisées par les services eau du Département soit via des conventions avec les Collectivités éligibles soit en direct sont désormais regroupées sous la bannière ID77. Pour ce faire, les Collectivités doivent adhérer à ce GIP (délibération et convention) et solliciter des missions en piochant dans le catalogue d'offres mis à disposition via une plateforme dématérialisée. L'adhésion à ce service est gratuite pendant 3 ans mais sera possiblement payante à terme dans le même esprit que pouvait le faire les anciennes conventions en fonction de la taille des Collectivités.

PRÉSENTATION DES SERVICES DU DÉPARTEMENT

1. L'ORGANISATION DES SERVICES DE L'EAU AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'EAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE (DEEA)

La Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture (DEEA) comprend la Sous-direction du laboratoire et 6 services.

L'organigramme au niveau plus particulier des services en charge de la thématique de l'eau est le suivant :



2. LE SERVICE D'ANIMATION TECHNIQUE A L'EPURATION ET AU SUIVI DES EAUX (SATESE)

2.1. Présentation du SATESE

En dehors des missions réalisées dans le cadre de la politique de l'eau du Département (instruction et suivi des demandes de subventions sur la thématique assainissement), le SATESE de Seine-et-Marne met en œuvre des missions d'Assistance Technique Départementale et d'animation dans les domaines de l'assainissement collectif et non collectif.

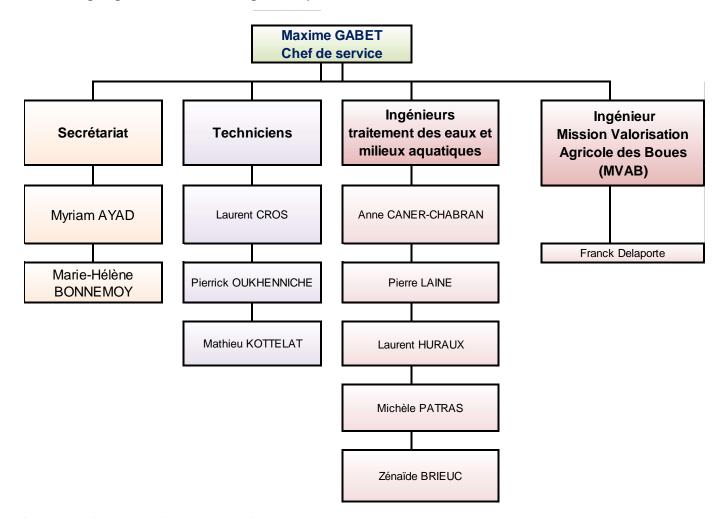
Il coordonne par ailleurs le suivi de la qualité des cours d'eau en assurant la mise en œuvre, avec l'appui du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA), du réseau de suivi de la qualité des cours d'eau du département (RID et réseaux d'acquisition de données ACQ) et l'exploitation des mesures et analyses obtenues en incluant celles relatives aux réseaux officiels.

Le SATESE est par ailleurs sollicité pour fournir des données ou des informations à des organismes extérieurs au département dans le cadre des études d'assainissement, SAGE, études de bassins d'alimentation de captage, CTEC... ou, en interne, (avis PLU, réunions cantonales...)

Le service compte 12 personnes :

- 1 Chef de Service.
- 5 ingénieurs responsables de secteurs dont une ingénieure assurant le rôle plus spécifique de chef de projet du Réseau d'intérêt Départemental de suivi de la qualité des cours d'eau du Département (RID).
- 1 ingénieur responsable d'un secteur et assurant la Mission de Valorisation Agricole des Boues (MVAB).
- 3 techniciens chargés notamment de la mise en place des matériels de prélèvement et de mesures, de l'entretien du matériel correspondant et de visites diagnostics du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs.
- 2 secrétaires.

L'organigramme du service figure ci-après.



Les missions principales assumées par le service sont les suivantes :

- Assistance technique auprès des maîtres d'ouvrage publics pour l'expertise du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif au travers de diagnostics de terrain (visites, bilans de pollution, bilans annuels de fonctionnement)
- Assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages publics pour faire émerger les études préalables nécessaires à la mise en œuvre des projets d'assainissement collectif et non collectif

dans une moindre mesure (recrutement d'assistants à maîtrise d'ouvrage principalement) : définition des besoins et des programmes de travaux, chiffrage de l'impact sur le prix de l'eau.

- Instruction des dossiers de demande de subventions des collectivités en matière d'assainissement pour le compte du Département (mise en œuvre de la politique de l'eau).
- Animation au sens large au travers de l'établissement et du suivi de schémas stratégiques départementaux en matière d'assainissement, de montage ou pilotage de groupes de travail, d'organisation de rencontres techniques ou réunions thématiques, de suivi des SAGE et contrats de bassin, de participation aux COPIL stratégiques sur les dossiers d'assainissement collectif les plus sensibles...
- Participation à la mise en œuvre du Plan départemental de l'eau n°3 avec notamment la rédaction annuelle de plaquettes s'intégrant dans l'Observatoire de l'eau et de newsletter assainissement sur le site de l'eau départemental.
- Veille règlementaire et mise à jour de bases de données départementales sur des indicateurs assainissement.
- Pilotage et coordination du réseau de surveillance de la qualité des cours d'eau.
- Missions de suivi des études de gouvernance pour la prise de compétence assainissement par les intercommunalités.

Toutes ses missions sont assurées dans le cadre d'un partenariat étroit avec les services de la DDT (service police de l'eau plus particulièrement), et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

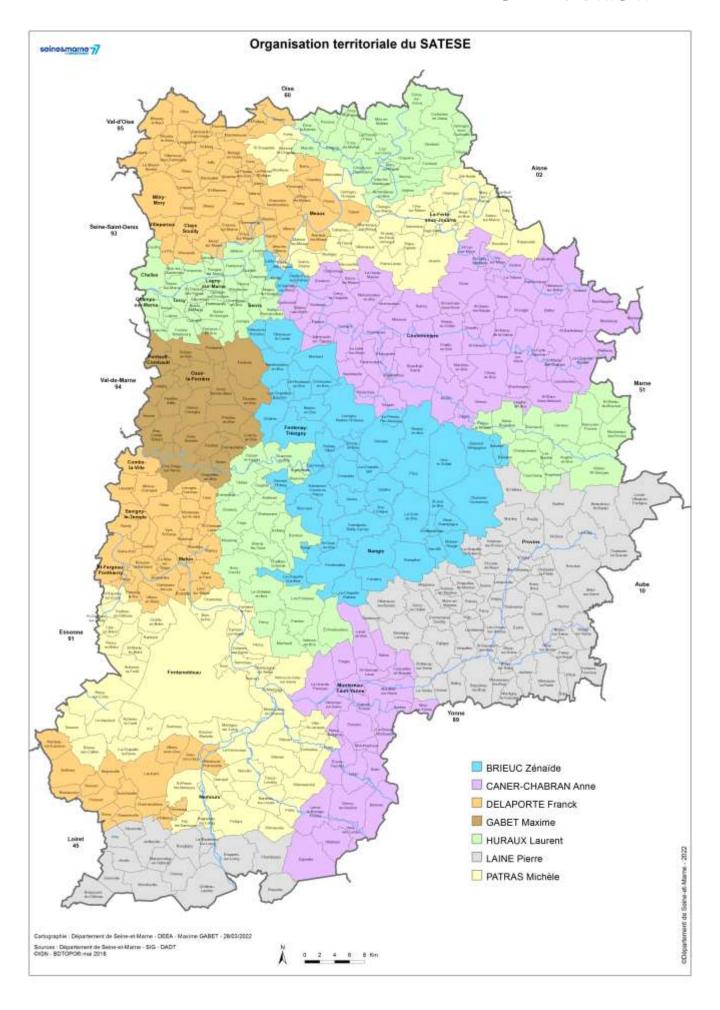
Les faits marquants de 2021 ont été les suivants :

- → Crise sanitaire avec télétravail d'une majorité des agents au fil des vagues successives.
- → Equipe au complet.

2.2. Organisation territoriale des agents

L'organisation territoriale des secteurs d'intervention des ingénieurs du service figure sur la carte qui suit (cf. contours en bleu = périmètre des intercommunalités à fiscalité propre : Communautés de communes et Communautés d'agglomération), sachant toutefois que l'ingénieur assurant la mission boues intervient pour cette mission sur la totalité du département.

Au fil des recrutements et des prises de compétences par les intercommunalités à fiscalité propre, des ajustements de secteurs permettent de rationaliser le nombre d'ingénieurs par maître d'ouvrage.



3. LE SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DES MILIEUX AQUATIQUES (SEPOMA)

3.1. Présentation du SEPoMA

Le SEPoMA, qui compte 12 agents, assure l'instruction technique et financière des dossiers de demande de subvention dans les domaines de l'eau potable, des milieux aquatiques, de la défense contre les inondations, et des actions préventives en zone non agricole. Il assure également des missions d'Assistance Technique Départementale (ATD) et d'animation auprès des collectivités dans divers domaines: protection des captages et de la ressource en eau, amélioration des rendements des réseaux d'eau potable, qualité de l'eau distribuée, entretien et aménagement des cours d'eau, réaménagement des cimetières. Par ailleurs, le SEPoMA comprend une cellule entièrement dédiée à l'accompagnement des collectivités à la modification des pratiques d'entretien des espaces publics (sans pesticides en particulier), elle sensibilise également les autres acteurs en zone non agricole (SNCF, golf, autoroutes...). Sa cellule « milieux aquatiques » assure, à l'échelle du département, une mission de conseil, d'expertise technique et de coordination auprès des collectivités menant ou souhaitant mener une politique d'entretien et de réhabilitation de leurs cours d'eau par la mise en œuvre de mesures portant à la fois sur les ouvrages (décloisonnement devant assurer la libre circulation piscicole et sédimentaire) et sur les linéaires (amélioration des écosystèmes par intervention sur la morphologie des cours d'eau).

Ce service anime également le Plan Départemental de l'Eau (PDE), dont il assure la construction des bilans annuels. Il a également un rôle important dans l'élaboration et la coordination des études annuelles de l'Observatoire de l'eau, et gère l'ensemble des mises à jour du site internet de l'eau en Seine-et-Marne.

Enfin, il développe des actions visant à améliorer la gestion du risque inondation au sein des collectivités conformément au nouvel axe du 3^{ème} PDE dédié à cette thématique.

Ainsi, plus précisément, le Service assiste les collectivités éligibles et les non éligibles à l'assistance technique départementale (ATD) dans les domaines suivants :

Dans le domaine de l'eau potable : missions de la cellule « eau potable »

- assiste les collectivités dans la mise en place des périmètres de protection des captages, la réalisation des études de diagnostic et des travaux sur les captages d'eau potable,
- assiste les collectivités dans l'élaboration et le suivi des programmes d'actions sur les aires d'alimentation des captages,
- assiste les collectivités dans la réalisation des études de diagnostic des réseaux d'eau potable, dans le lancement et la mise en œuvre des études et travaux nécessaires à l'amélioration de l'alimentation et à la distribution de l'eau potable,
- recherche d'assistant à maitrise d'ouvrage ou de maitre d'œuvre sur des opérations ponctuelles en eau potable,
- anime et pilote le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).

Dans le domaine des actions préventives : missions de la cellule « phyto »

 met en œuvre la politique de sensibilisation auprès des collectivités (309 et des autres acteurs du département du domaine non agricole, hors secteur nappe du Champigny géré par AQUI'Brie, afin de réduire leur consommation de produits phytosanitaires et tendre vers une gestion différenciée des espaces en « zéro phyto ».

Dans le domaine des rivières et de la gestion du risque inondation : missions de la cellule « rivière »

- élabore des programmes pluriannuels et annuels d'entretien des rivières ainsi que les dossiers de financements correspondants et l'établissement des dossiers de DIG,
- prépare, pour le compte des collectivités maîtres d'ouvrage, les tranches annuelles de travaux d'entretien à réaliser et l'établissement du plan de financement de ces dépenses,

- aide le maître d'ouvrage, si celui-ci ne dispose ni de maître d'œuvre, ni de garde-rivière syndical, à préparer l'engagement des travaux, à effectuer les démarches permettant le passage des engins, à surveiller les travaux et à en assurer les réceptions,
- apporte des éléments techniques pour la formation des gardes-rivière syndicaux.
- sensibilise les maîtres d'ouvrage à la prise en compte des nouvelles préconisations concernant l'hydro morphologie des rivières,
- développe et conduit une expertise en terme de zones d'expansion des crues et de suivi du risque « inondation », tant en interne (patrimoine départemental), qu'en externe (Territoire à Risques Importants d'inondation (TRI) du nord du département),
- suscite l'intégration d'aménagements paysagers ou piscicoles à la programmation des travaux de restauration et d'entretien pour que les rivières soient perçus comme un patrimoine à usage multiple.

Actions transversales

- participe au suivi des travaux financés par le Département, plus particulièrement dans le domaine de l'entretien des rivières,
- anime, réalise le suivi des actions du Plan Départemental de l'Eau (PDE) en collaboration avec les autres services et les partenaires, et élabore les bilans annuels,
- pilote l'Observatoire de l'eau en vue de publier régulièrement et annuellement un recueil des données sur l'eau dans le département, et élabore les études sur le prix de l'eau, la performance des réseaux et sur l'accompagnement des collectivités vers le zéro phyto,
- assure le développement et la mise à jour du site Internet sur l'eau,
- assiste les collectivités pour la réalisation des études de gouvernance concernant la GeMAPI et la gestion des services d'eau potable,
- participe, en lien avec le Laboratoire départemental d'analyses, à la mise en œuvre du Réseau de surveillance d'intérêt départemental (RID) des cours d'eau.



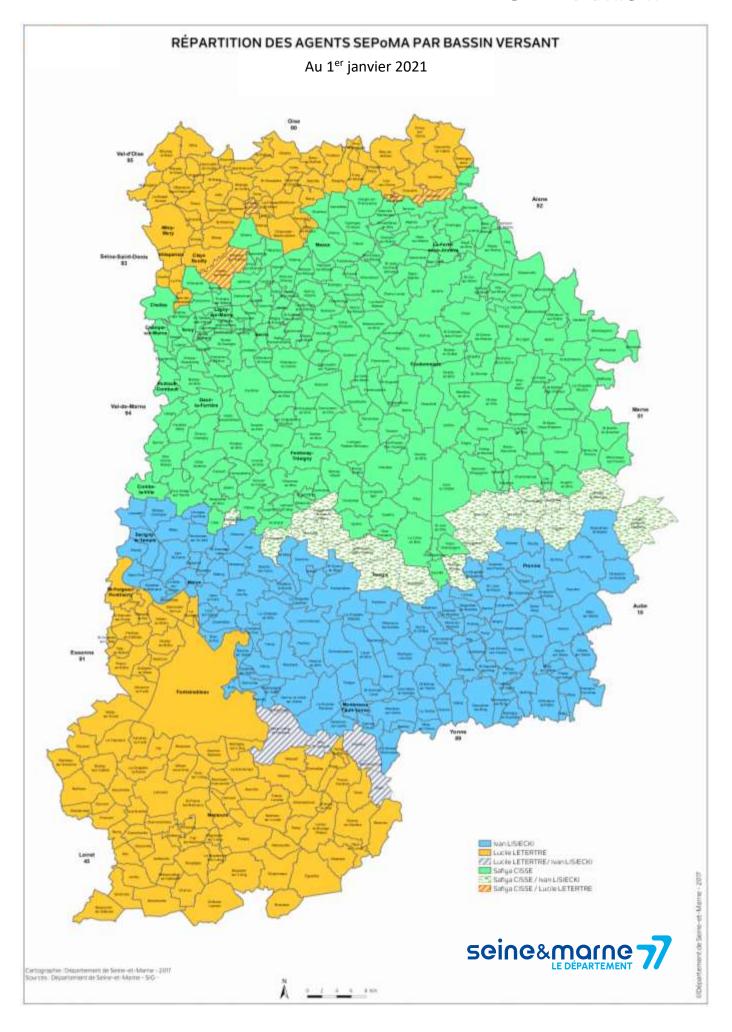
3.2. L'organisation territoriale des agents

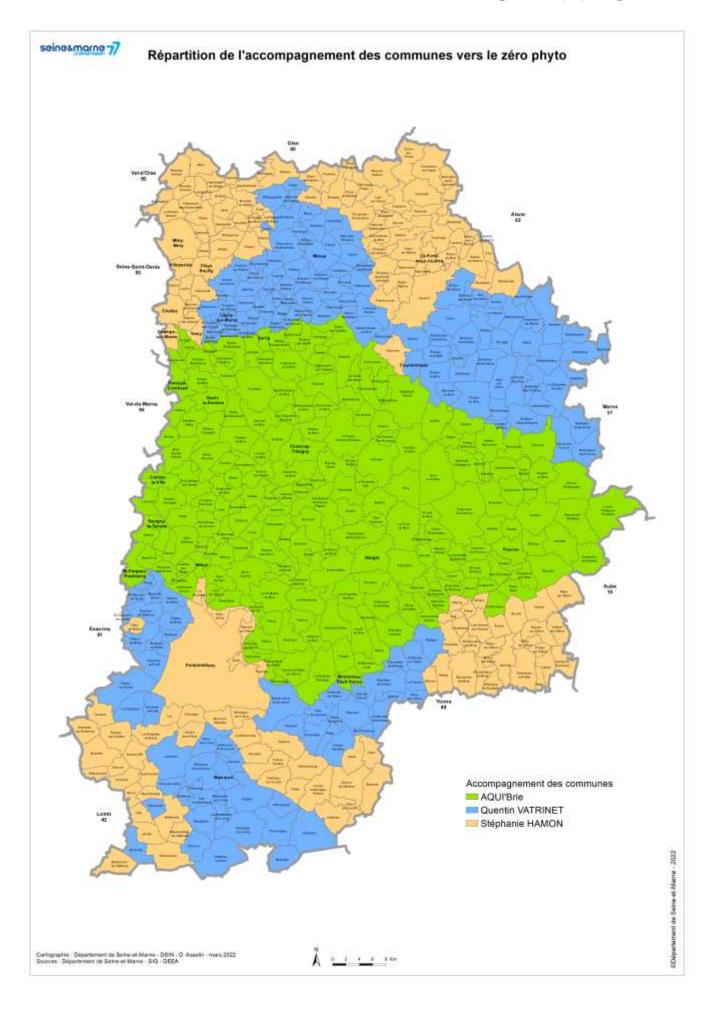
L'organisation territoriale des secteurs d'intervention des techniciens de la cellule « rivière » a évolué afin de prioriser une logique par grands bassins versants venant alimenter l'un des 2 grands cours d'eau du département que sont la Seine et la Marne. (voir liste et carte ci-après).

OURS D'EAU GÉRES PAR UNE COLLECTIVITE TD ou Animation	Répartition au 1er janvier 2021
ANCOEUR (SM4VB)	Ivan LISIECKI
AUXENCE (SMBVA)	Ivan LISIECKI
BALLORY (CAGPS/CAMVS)	Ivan LISIECKI
ETANG (SM RU DE L'ETANG)	Ivan LISIECKI
FLAVIEN ET CHAILLY (SM RUS DU VAL DE SEINE)	Ivan LISIECKI
HAULDRES (CAGPS)	Ivan LISIECKI
JARD (SM4VB)	Ivan LISIECKI
NOUE ET CHATELET (SM4VB)	Ivan LISIECKI
VALLEE JAVOT (SM4VB)	Ivan LISIECKI
VALLEE DE LA SEINE (SMBVA)	lvan LISIECKI
NOUES DE VARENNES-SUR-SEINE (CCPM)	Ivan LISIECKI
VOULZIE (1) (SMBVA)	lvan LISIECKI
AUBETIN (1) (SMAGE 2 MORIN)	Safiya CISSÉ
AVON (SYAGE)	Safiya CISSÉ
BARBANÇONNE (SYAGE)	Safiya CISSÉ
BEUVRON (SYAGE)	Safiya CISSÉ
BREON (SYAGE)	Safiya CISSÉ
MARSANGE (SYAGE)	Safiya CISSÉ
MORBRAS	Safiya CISSÉ
GRAND MORIN AMONT (1) (SMAGE 2 MORIN)	Safiya CISSÉ
PETIT MORIN (AMONT ET AVAL)	Safiya CISSÉ
REVEILLON ET MENAGERIE (SYAGE)	Safiya CISSÉ
RU DE LOCHY (SMAGE 2 MORIN)	Safiya CISSÉ
VISANDRE (SYAGE)	Safiya CISSÉ
YERRES (SYAGE)	Safiya CISSÉ
YVRON (SYAGE)	Safiya CISSÉ
RU DE LA FOLIE (VAL D'EUROPE)	Safiya CISSÉ
RU DU RAPINET (CAMG)	Safiya CISSÉ
RU DU BOUILLON (CAMG)	Safiya CISSÉ
RU DE LA MORTE MERE AVAL (CAMG)	Safiya CISSÉ
RU DU BICHERET (CAMG ET VAL D'EUROPE)	Safiya CISSÉ
RU DE LA GONDOIRE (CAMG ET CAPVM)	Safiya CISSÉ
RU DE MAUBUEE (CAPVM)	Safiya CISSÉ
RU DE CHANTEREINE (CAPVM)	Lucile LETERTRE/ Safiya CISS

COURS D'EAU GÉRES PAR UNE COLLECTIVITE ATD ou Animation	Répartition au 1er janvier 2021
RU DE MERDEREAU (CAPVM)	Safiya CISSÉ
RU D'AMBROISE (RUS AFFLUENTS DE LA MARNE)	Safiya CISSÉ
RU D'ARPENTIGNY (RUS AFFLUENTS DE LA MARNE)	Safiya CISSÉ
RU DE LA BÉCOTTE (RUS AFFLUENTS DE LA MARNE)	Safiya CISSÉ
RU DU BOIS VERDELOT (RUS AFFLUENTS DE LA MARNE)	Safiya CISSÉ
RU DE LA MERLETTE (RUS AFFLUENTS DE LA MARNE)	Safiya CISSÉ
RU DE MONTRETOUT (RUS AFFLUENTS DE LA MARNE)	Safiya CISSÉ
RU DE PÉREUSE (RUS AFFLUENTS DE LA MARNE)	Safiya CISSÉ
RU DE TRAVERS (RUS AFFLUENTS DE LA MARNE)	Safiya CISSÉ
RU DES CYGNES (CAPM)	Safiya CISSÉ
RU DE MANSIGNY (CAPM)	Safiya CISSÉ
RU DE RUTEL	Lucile LETERTRE/Safiya CISSÉ
BETZ (1) (EPAGE LOING)	Lucile LETERTRE
BEUVRONNE	Lucile LETERTRE
BIGNON (EPAGE LOING)	Lucile LETERTRE
ECOLE AMONT (1) (SEMEA)	Lucile LETERTRE
ESSONNE	Lucile LETERTRE
FUSIN (EPAGE LOING)	Lucile LETERTRE
LOING (EPAGE LOING)	Lucile LETERTRE
LUNAIN (1) (EPAGE LOING)	Lucile LETERTRE
MARE AUX EVEES (SEMEA)	Lucile LETERTRE
NONETTE	Lucile LETERTRE
ORVANNE (1) (EPAGE LOING)	Lucile LETERTRE
OURCQ	Lucile LETERTRE
RU DU RAPINET (MARAIS DU REFUGE)	Lucile LETERTRE

(1) Cours d'eau de 1ére catégorie





LES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ATD

1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES ET GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES

L'enjeu de cette action est de diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques issues de l'assainissement collectif des collectivités et de favoriser la réalisation d'études et des travaux en faveur d'une réduction des ruissellements en zone urbanisée avec des pratiques de gestion alternative des eaux pluviales.

En 2021 :

76 maîtres d'ouvrages étaient éligibles à l'ATD en matière d'assainissement collectif (-3 par rapport à 2020 : disparition du SIA de Chauffry, Saint-Rémy-la-Vanne et St Siméon, adhésion des communes de Bernay Vilbert et Mortcerf au SIA de la Houssaye-en-Brie).

L'animation dans le domaine de l'assainissement non collectif est quasi nulle dans la lignée des années précédentes. La priorisation réalisée par l'AESN dans le cadre de son $11^{\text{ème}}$ programme ne favorise pas la reprise d'un sujet significatif d'animation sur cette thématique en dehors des 36 communes définies comme étant éligibles par l'Agence de l'eau. Sur ces 36 communes, 28 font partie de SPANC éligibles à l'ATD.

Un parc de **138** systèmes d'assainissement a été suivi au titre de l'ATD en 2021 (chiffre stable par rapport à 2020 : 137).

1.1. Le suivi des systèmes d'assainissement

1.1.1. Le descriptif des missions

Le SATESE assure 3 catégories de mission :

- → La réalisation de deux visites d'assistance technique par an et par dispositif (sauf procédés dont l'intérêt et les marges d'optimisation ne nécessitent qu'une visite annuelle).
- → La mise en œuvre de bilans de pollution sur une durée de 24h sur la base d'un planning prenant en compte la mise en service des nouvelles stations d'épuration (création d'assainissement collectif ou reconstruction). Majoritairement ce sont les dispositifs de capacité inférieure à 2000 EH qui sont visés car le niveau d'autosurveillance réglementaire est faible, voire inexistant pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 EH.
 - Les rapports sont systématiquement envoyés à l'AESN, au service de police de l'eau compétent ainsi qu'à l'exploitant avec un courrier adressé au maitre d'ouvrage mettant en avant les actions correctives majeures à mettre en place.
- → Dans le cadre de la mission MVAB la réalisation d'expertises précises des filières en vue d'optimiser les réglages du traitement des boues (concentration, déshydratation) et les conditions de valorisation agricole de ces boues (NB: la valorisation agricole représente environ 65% des tonnages de boues produites en Seine et Marne, compostage inclus).

Toutes ces missions font l'objet d'un planning annuel précis établi en année n-1 avec une répartition des missions sur les différents quadrimestres en prenant en compte le contexte des collectivités et de leurs projets d'assainissement. La gestion de planification, de la rédaction des documents ainsi que de leur diffusion est centralisée dans un logiciel métier « NEPTUNE » dont les évolutions et la gestion quotidienne sont assurées par un ingénieur dédié en lien avec le chef de service. Cet ingénieur assure de plus le lien avec la Direction des Services Informatiques et Numériques (DSIN) quant aux évolutions régulières du logiciel.

<u>Les visites ponctuelles assorties d'analyses réalisées par le Laboratoire Départemental d'Analyses (COFRAC)</u> :

390 visites d'assistance technique ont été réalisées par le service en 2021.

Elles se traduisent par la rédaction d'un rapport de visite diffusé de façon dématérialisée à l'attention du maître d'ouvrage et de l'exploitant dans lequel sont abordés les points suivants :

- le niveau de fonctionnement et les performances épuratoires du dispositif,
- les dysfonctionnements majeurs éventuels ayant pu avoir lieu depuis la dernière visite,
- les principales opérations de maintenance préventives et curatives réalisées,
- la réalisation de l'autosurveillance réglementaire et la récupération des résultats correspondants,
- le cas échéant des propositions d'ajustements des réglages des équipements en place pour optimiser le traitement,
- les conditions de mise en œuvre de l'autosurveillance pour assurer une fiabilité des données transmises aux acteurs de l'eau
- l'état d'avancement des projets concernant la mise en œuvre de travaux (équipement d'autosurveillance des by-pass sur station d'épuration ou réseaux d'assainissement) sur le système de collecte ou la station d'épuration.

Une synthèse des résultats de ces visites est réalisée dans le cadre de la rédaction annuelle d'un bilan de fonctionnement du système d'assainissement qui dépasse d'ailleurs le caractère éligible des systèmes d'assainissement afin de maintenir une vision départementale globale.

En 2021, 292 bilans annuels de fonctionnement (année 2020) ont été rédigés ce qui couvre l'ensemble des stations d'épuration sous maîtrise d'ouvrage publique en Seine-et-Marne.

Tous ces documents sont accessibles directement en téléchargement sur le site de l'eau du Département dans la rubrique « Tout sur ma commune ». A noter par ailleurs une évolution engagée par le service pour une intégration dans ce document de synthèse de l'état d'avancement des scenarii SANDRE (réseaux et stations d'épuration).

Ces visites d'assistance technique permettent ainsi dans un cadre plus général :

- d'établir un document annuel sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs du département dans le cadre de l'Observatoire de l'eau qui inclut un système de notation établi par le SATESE permettant de qualifier le niveau de fonctionnement des stations d'épuration et le comportement du réseau de collecte. Ainsi le SATESE abonde une partie significative des indicateurs de l'axe 3 du Plan départemental de l'eau n°3.
- de pouvoir apporter un avis d'expertise sur l'opportunité de la réalisation de travaux d'assainissement par les collectivités et sur leur programmation

 de maintenir un contact de terrain avec les délégataires et les maîtres d'ouvrage et ainsi de faire vivre un réseau d'acteurs garantissant une dynamique et un processus d'amélioration continue des systèmes d'assainissement.

Les bilans 24h

Ils sont réalisés sur une période continue de 24 heures correspondant à deux jours d'intervention sur le terrain.

Ils permettent de définir les charges polluantes et hydrauliques reçues et traitées par les dispositifs et d'une manière plus générale d'établir les conditions de fonctionnement des ouvrages et leurs réglages optimum. Ces interventions sont souvent l'occasion d'appréhender le fonctionnement des réseaux de collecte, en particulier par l'analyse du fonctionnement des postes de relèvement ou de refoulement existant sur le réseau.

En 2021, 25 bilans 24h ont été réalisés.

STATIONS D'EPURATION	Capacité polluante (EH)	Filière de traitement des eaux usées
Annet-sur-Marne	3000	Boues activées
Beaumont-du-Gâtinais	1050	Boues activées
Beautheil-Saints/Beautheil Bourg	400	Filtres plantés de roseaux
Bourron-Marlotte	3300	Boues activées
Champdeuil	1200	Boues activées
Donnemarie-Dontilly	2833	Boues activées
Fresnes-sur-Marne	1200	Boues activées
La Chapelle-Rablais	1300	Boues activées
Louan Villegruis Fontaine/hameau de Villegruis	150	Filtres plantés de roseaux
Marchemoret BOURG	600	Boues activées
Marchemoret/Lessart	150	Filtres plantés de roseaux
Misy-sur-Yonne	1500	Boues activées
Montigny-sur-Loing	2500	Boues activées
Pierre-Levée (neuve)	450	biodisques
Précy-sur-Marne	700	Filtres à sable
Rampillon	1000	Boues activées
Saint-Denis-les-Rebais/BOURG (neuve)	640	Filtres plantés de roseaux
Saint-Léger/Grand Marché (neuve)	180	Filtres plantés de roseaux
Saint-Ouen-en-Brie BOURG	400	Lagunage aéré
Saint-Ouen-en-Brie /Le Jarrier	150	Lagunage nature
Saint-Siméon Bourg	2165	Boues activées
Soisy-Bouy	1000	Filtres plantés de roseaux
Tancrou/Jaignes+Tancrou (neuve)	500	biodisques
Tousson	450	Filtres plantés de roseaux
Ury	1200	Boues activées

Ces mesures font l'objet d'un rapport qui présente :

- la fiche à jour des caractéristiques techniques du dispositif d'épuration et de son réseau de collecte (y compris synoptique SIG),
- les conditions de réalisation des mesures,

- les résultats de l'exploitation des mesures hydrauliques et des paramètres analytiques,
- l'interprétation de ces résultats en termes d'analyse des concentrations des matières polluantes en entrée et en sortie de la station, et en termes de flux et coefficients de charge,
- l'analyse du fonctionnement biologique des traitements de l'eau et des boues,
- des conseils pour l'amélioration du dispositif sur le plan structurel et/ou en matière d'exploitation,
- un état d'avancement du programme de travaux prévus au Schéma Directeur d'Assainissement.

Mission Valorisation Agricole des Boues (MVAB)

2 expertises ont été réalisées en 2021

Elles ont pour objectif d'optimiser les réglages de filières de traitement des boues (concentration, déshydratation) et de définir les conditions de valorisation agricole (appui aux études préalables permettant le curage des boues dans certains cas : volet qualitatif et quantitatif). Il s'agit des dispositifs suivants :

STATIONS D'EPURATION	Capacité polluante (EH)	Filière de déshydratation/Filière d'élimination des boues
Courtomer	600	Géotubes/compostage
Verneuil-l'Etang	4000	Centrifugeuse/compostage

- → Pour faciliter la régularisation administrative de l'épandage des boues, les petites collectivités en régie (moins de 2000 habitants) bénéficient d'une aide du SATESE pour la réalisation des actions suivantes :
 - Suivi de la qualité des boues.
 - Suivi de la qualité des sols.
 - Conseils agronomiques aux agriculteurs.
 - Elaboration des documents réglementaires: plan prévisionnel d'épandage, synthèse du registre d'épandage, bilan agronomique

Concernant l'impact de la COVID 19 sur l'impossibilité d'épandre des boues non hygiénisées, le SATESE a appuyé les collectivités en régie pour définir les modalités d'évacuation de leur boues d'épuration produites depuis l'été 2019, avec une problématique plus prégnante vis à vis des filières boues liquides.

En 2021, les collectivités de Fontains, Bazoches-les-Bray et Beaumont du Gâtinais ont été accompagnées par le SATESE pour une hygiénisation des boues soit par chaulage puis épandage, soit par compostage. L'ingénieur a appuyé la collectivité pour le montage du marché public de travaux, le suivi du chantier et la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau.

La Communauté de communes des Deux Morin a été accompagnée dans le cadre de la clôture du plan d'épandage des boues d'épuration de la station d'épuration de Choisy-en-Brie suite à un passage en agriculture biologique de l'agriculteur sur les parcelles. S'il y a reprise de l'épandage agricole des boues après la pandémie du COVID-19, il sera nécessaire de refaire un nouveau périmètre d'épandage avec réactualisation du dossier de déclaration. C'est à cette occasion que ce dossier de clôture de périmètre d'épandage serait transmis au service de la police de l'eau de la DDT.

Les livrables sur cette thématique sont les suivants :

- Rapports de visite
- Rapports de bilan 24h
- Rapports d'expertise sur la filière boue et bilans agronomiques
- Bilans annuels de fonctionnement des systèmes d'assainissement
- Une base de données départementale à jour sur la thématique assainissement collectif

1.2. L'auto-surveillance des systèmes d'assainissement

1.2.1. Le descriptif des missions

L'autosurveillance réglementaire des stations d'épuration nécessite un format d'échange de données spécifique qui passe par la réalisation d'un dossier appelé « Scenario SANDRE ». Il formalise la nature et la fréquence des données transmises aux acteurs de l'eau (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT), Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) et le SATESE).

Le service assure **l'animation d'un groupe de travail sur l'autosurveillance** regroupant : l'AESN, la DDT et la DRIEAT et visant d'une part le suivi de l'établissement des scenarii SANDRE ainsi que celui des expertises métrologiques réalisées sur les systèmes d'assainissement de l'ensemble du département.

Dans le cadre de cette mission le SATESE propose l'ordre du jour, anime la réunion et rédige le compterendu associé. En 2021, en raison de la COVID 19, le SATESE a animé 2 réunions de ce type en mars et octobre.

En 2021, un sous-groupe de travail dédié au diagnostic permanent règlementaire des systèmes d'assainissement en ciblant dans un premier temps ceux supérieurs ou égaux à 10 000 EH a été mis en place avec 2 réunions spécifiques. Le SATESE a proposé un tableau de bord type d'indicateurs de suivi qui a été joint en exemple aux maîtres d'ouvrage concernés dans le cadre des courriers émis par les services de police de l'eau fin 2021 pour exprimer leurs attentes auprès des maîtres d'ouvrage et délégataires.

Les objectifs du groupe de travail sont notamment de :

- ✓ Permettre de structurer et coordonner les échanges, définir des circuits de communication des informations entre les acteurs et travailler sur des bases de données communes
- ✓ Harmoniser les pratiques entre les services de police de l'eau (DDT et DRIEAT)
- ✓ Définir l'état d'avancement des scenarii SANDRE et notamment les besoins vis-à-vis des nouveaux dispositifs (régie et prestation de services)
- ✓ S'assurer de la transmission des données et de l'inclusion dans les scenarii SANDRE des points règlementaires A2 et A5.
- ✓ Assurer un suivi de l'état d'avancement de la surveillance règlementaire des réseaux de collecte et des scenarii SANDRE associés avec des tableaux de bord d'indicateurs précis.

- ✓ Echanger sur les nouveaux textes règlementaires, les difficultés d'interprétation éventuelles et les modalités de communication auprès des collectivités.
- ✓ Permettre un échange sur des points techniques particuliers posant question et nécessitant une discussion pour arriver à définir une méthodologie commune d'évaluation par les acteurs de l'eau.
- ✓ Favoriser la reprise du suivi par les services de police de l'eau des dispositifs de traitement en assainissement non collectif de taille significative ayant un impact potentiel sur la qualité des cours d'eau. En 2021, le SATESE a mis à jour une base de données référençant les principaux dispositifs et les contacts permettant à la DDT d'interroger les maîtres d'ouvrage sur leur suivi et de programmer des visites ou contrôles inopinés en 2022.

1.2.2. Les livrables

Le tableau ci-dessous présente en synthèse les résultats et les livrables du service sur la partie autosurveillance des systèmes d'assainissement :

Les livrables sur cette thématique sont les suivants :

- Les comptes-rendus du groupe de travail autosurveillance
- Le tableau de bord type d'indicateurs de suivi du diagnostic permanent
- Une base de données des principaux dispositifs en assainissement non collectif avec les contacts associés mis à jour

1.3. L'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour l'émergence de nouveaux projets

1.3.1. Le descriptif des missions

En plus des missions d'assistance à l'exploitation des ouvrages, mises en œuvre au travers des visites diagnostiques de stations d'épuration, de réseaux d'assainissement et des mesures-bilans, le SATESE assiste les maîtres d'ouvrage pour définir leurs besoins et leur permettre de faire émerger des projets d'assainissement en cohérence avec les programmes hiérarchisés de travaux issus des Schémas Directeurs d'Assainissement et en les ordonnant au regard des priorités définies dans le cadre des Schémas Départementaux d'Assainissement des Eaux Usées (SDASS EU 1 et 2).

En 2021, cela concerne les sujets et les collectivités suivants :

- Suivi des Schémas Directeur d'Assainissement (SDA) des communes de : Montcourt-Fromonville, d'une partie des communes de la Communauté de communes des 2 Morin (4 tranches en cours), de la Communauté de communes du Pays de L'Ourcq et de la Communauté de communes Plaines et Monts de France. Le reste du suivi des SDA effectué par le service pour les collectivités non éligibles est développé dans la partie animation du présent document.
- L'assistance pour le lancement de nouveaux projets de mise aux normes du système d'assainissement collectif avec :
 - ✓ 4 projets concernant des priorités du SDASS EU 2 : Montcourt-Fromonville, Montigny-Lencoup, Rampillon et le SMAAEP de Crécy-Boutigny pour le système d'assainissement de Montceaux les Meaux.

- ✓ La collectivité de Sourdun : pour des travaux de maintien de fonctionnement de sa station d'épuration actuelle (filière boues, clarificateur et équipement du déversoir d'orage de tête de station d'épuration) ainsi que pour le lancement des études préalables à la mise aux normes globale (réseaux et station d'épuration) en actualisant les données d'entrée du SDA.
- Une assistance pour la passation de contrats de prestation de services permettant l'exploitation de systèmes d'assainissement collectif pour les 5 collectivités suivantes : Chenoise, Châtenay-sur-Seine, Jutigny, Lumigny-Nesles-Ormeaux et le Syndicat intercommunal de traitement des Boues du Val de Loing (SITBVL).

Cette mission comporte également le suivi des dossiers initiés les années précédentes (28 dossiers sont en phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre) ce qui implique un temps important. Il est important de le considérer dans le travail d'assistance technique et d'animation au sens large car le service est très souvent sollicité par les collectivités ou les bureaux d'études dans le cadre des réunions de suivi et apporte un avis sur les documents produits la fin des études de conception de maîtrise d'œuvre.

Etant donné la durée des projets (4 à 5 ans minimum pour des projets de reconstruction de stations d'épuration), la sollicitation du service sur ce point se cumule en fonction des projets lancés et est importante.

- En 2021 les ingénieurs ont participé à **90 réunions** sur la thématique assainissement en ce qui concerne les collectivités éligibles à l'assistance technique départementale. Le nombre monte à **171 réunions** sur cette thématique si l'on inclut celles menées sur les collectivités non éligibles (dont 24 réunions annuelles).
- 1.3.2. Zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

En 2021, la collectivité suivante a bénéficié de l'assistance technique du SATESE afin de réaliser son zonage d'assainissement des eaux pluviales :

Poligny

Le suivi des zonages lancés les années passées a également été réalisé par le service. A noter que la procédure est longue avec notamment un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et que le service s'attache à sensibiliser les collectivités sur les différentes délibérations à prendre afin que le zonage puisse être opposable au final.

Globalement le SATESE s'attache à récupérer les délibérations d'approbation après enquête publique auprès de l'ensemble des collectivités (éligibles et non éligibles) et s'assure que les procédures de réalisation ou de révision aillent à leur terme en relançant les collectivités sur le sujet (notamment celles qui ont inclus cette révision des zonages ou leur établissement dans le cadre de SDA, la prestation étant réalisée en fin d'étude). Cela constitue un travail de fond assez fastidieux mais essentiel pour disposer de données à jour sur ce sujet.

2. LES MILIEUX AQUATIQUES

Enjeu des actions déployées : protéger et restaurer les milieux aquatiques.

2.1. La programmation pluriannuelle

• Établissement du programme pluriannuel d'entretien

Afin d'assurer la pérennité des travaux déjà réalisés (entretien, restauration ou aménagement), ce programme doit être élaboré avec le plus grand soin puisqu'il doit permettre au syndicat de gérer au mieux l'entretien de son cours d'eau et ainsi le maintenir en bon état. Plusieurs visites de terrain et consultations d'archives (historique des travaux) sont donc indispensables, afin de dégager une vision globale de la situation et d'être en mesure d'apporter la meilleure réponse tant technique (définition des secteurs d'interventions) que financière (estimation d'un budget annuel moyen) à la collectivité gestionnaire.

Ainsi, l'établissement du programme pluriannuel d'entretien de la Thérouanne, dont l'élaboration a été lancée en 2021 sera terminé en 2022. Il représente:

- 6 visites de terrain (10 au total sur 2021-2022),
- 27 km de cours d'eau diagnostiqués (45 au total sur 2021-2022).

L'expertise de ces milieux conduira également à des opérations de restauration dans le cadre de l'entretien.

• Élaboration des dossiers administratifs et de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Le service assure, pour le compte des collectivités gestionnaires des cours d'eau, la rédaction des documents administratifs et réglementaires. Parmi eux, la DIG permet d'intervenir en propriété privée, et justifie l'utilisation de fonds publics. Le SEPoMA assiste également la collectivité à la mise en œuvre de la procédure associée. Rédigée en parallèle du programme pluriannuel d'entretien, la DIG de la Thérouanne sera finalisée en 2022.

2.2. La programmation annuelle et le suivi des travaux

• Élaboration du programme annuel de travaux

Sur la base du programme pluriannuel précité, un programme annuel est établi nécessitant un relevé précis des interventions à réaliser (désencombrement du lit, élagage de branches basses, abattage d'arbres, plantations, etc.). Toutes les informations collectées sont reportées sur une carte et serviront de socle à l'établissement du dossier définitif comprenant : une notice explicative, un descriptif des travaux à réaliser, un devis estimatif et un plan de financement prévisionnel. L'accent sera mis sur les travaux de suppression de petits obstacles et de renaturation des milieux (fixation d'embâcles, plantations sur berges dénudées).

Réalisation des travaux

Cette action consiste tout d'abord à établir le dossier de consultation des entreprises, assister le maître d'ouvrage dans le choix du prestataire et les démarches de communication et d'information qui permettront la bonne réalisation des travaux (informations des communes et des riverains). Les agents du service ont également pour mission de surveiller les travaux et d'en assurer la bonne réception (présence aux réunions de chantier). Sur les 5 syndicats éligibles, 4 ont bénéficié des services du SEPoMA (Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatiques). Cela a rendu possible pour l'année 2021 le diagnostic de 50,3 km de cours d'eau et l'entretien de 18,5 km par ces collectivités (cf. tableau récapitulatif page suivante).

Le détail des diverses prestations s'établit comme suit :

	programme de travaux	
	• visites de terrain :	11
	 montage des dossiers : 	2
	• présentation des projets en réunions syndicales :	1
>	consultation des entreprises	
	• établissement des dossiers de consultation :	2
\triangleright	exécution des travaux	
	• réunions de lancement :	1
	• réunions de chantiers :	1

ENTRETIEN 2021 - Bilan des visites de terrain

Cours d'eau	Linéaire diagnostiqué (en km)	Communes concernées
Ru d'Ambroise, du Bois Verdelot et de Travers	4,8	Montceaux-lès-Meaux, Saint-Jean-les-Deux- Jumeaux, Trilport
Petit Morin aval	13	Bellot, Sablonnières, Verdelot, Villeneuve-sur-Bellot
Ru de Flavien et Chailly	0	
Ru de l'Étang	5,5	Forges, Laval-en-brie, Salins, Saint-Germain-Laval
Thérouanne	27	Barcy, Brégy, Douy-la-Ramée, Forfry, Marcilly, Oissery, Saint-Pathus, Saint-Soupplets
TOTAL	50,3 km	

3. L'EAU POTABLE

L'enjeu des actions déployées est de protéger la ressource en eau et la qualité de l'eau distribuée.

3.1. Les périmètres de protection des captages

Le Département assure depuis 2011 une assistance technique pour les collectivités dans le domaine de la protection de la ressource en eau. Celle-ci est réalisée par le Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatiques (SEPOMA). Il assiste les collectivités dans la mise en place de la procédure réglementaire d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable et la mise en œuvre des prescriptions inscrites dans l'arrêté DUP.

La mission d'ATD dans ce domaine consiste à la mise en place :

- De réunions de sensibilisation et d'information des collectivités pour favoriser l'engagement des démarches (exposé des objectifs, des obligations réglementaires, du déroulement des missions des intervenants, ...);
- De réunions au niveau des points clés de la procédure (rencontre de l'hydrogéologue agréé, rapport de l'hydrogéologue agréé, étude d'environnement, dossier de consultation administrative);
- D'un accompagnement technique des investigations confiées à des prestataires pour la réalisation d'études (rédaction du cahier des charges pour l'étude préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé, participation aux réunions de suivi des prestations, compte rendu de réunion, préparation d'éléments nécessaires à la constitution des dossiers);
- D'un appui au montage des dossiers administratifs jusqu'à l'étape de la constitution du dossier de consultation administrative où les services de l'Etat (DDT/ARS) prennent le relais pour la phase d'enquête publique.
- D'un accompagnement technique pour la mise en œuvre des prescriptions inscrites dans l'avis de l'hydrogéologue agréé.
- D'une aide pour la constitution des dossiers de demande de subvention (note technique, modèle de délibération...).

Ainsi, en 2021:

- 9 réunions ont été organisées et pilotées.
- 8 dossiers de demande de subvention ont été rédigés.
- 4 études ont été pilotées avec rédaction du cahier des charges et suivi de l'étude.

Tableau des captages suivis en ATD en 2021

Nom du captage	Maitre d'ouvrage (année 2021)	Code minier (BSS)	r Pilote	
Garentreville 1	Garentreville	03291X0006	Laurence VIÉ	
Lorrez-le-Bocage 4	Lorrez-le-Bocage (SIAAEP de)	03294X0067	Laurence VIÉ	
Paley 1	SIAAEP de Lorrez-le- Bocage	02948X0037	Laurence VIÉ	
Bagneaux-sur-Loing 2	SI du plateau sud du bocage	03293X0051	Laurence VIÉ	
Voulangis 2	SMAEP Crécy-la-Chapelle	01855X0025	Laurence VIÉ	
Voulangis 4	SMAEP Crécy-la-Chapelle	01855X0042	Laurence VIÉ	
Vernou-la-Celle-sur-Seine 2	SIAEP Champagne-sur-Seine	02944X0127	Laurence VIÉ	
Dormelles 4	SIAEP de la Vallée de l'Orvanne	01948X0178	Laurence VIÉ	
Nanteau-sur-Essonne 1	SMAEP de la région de Buthiers	02937X5011	Laurence VIÉ	
Buthiers 1	SMAEP de la région de Buthiers	02938X0070	Laurence VIÉ	
Beaumont-du-Gâtinais 3	Beaumont-du-Gâtinais	03288X1007	Laurence VIÉ	
Fromont 1	SI des eaux de Burcy Fromont Rumont	01843X0294	Laurence VIÉ	

Nombre de captages suivis ATD en 2021 : 12 pour 9 collectivités

3.2. Les démarches d'Aire d'Alimentation de Captage (AAC)

L'accompagnement des collectivités par le Département dans le domaine de la **protection de la ressource** en eau concerne également la protection **contre les pollutions diffuses**. Le SEPoMA aide les collectivités propriétaires de captages sensibles à mettre en œuvre l'intégralité de la démarche AAC pour ces captages, ainsi que pour les captages non sensibles mais stratégiques et/ou bénéficiant d'investissements pour leur maintien ou leur exploitation. Ce travail est réalisé par Julie Ruhlmann avec l'appui d'Olivier Caudy.

Dans ce domaine, les missions du SEPoMA consistent :

- A organiser ou participer à des réunions de sensibilisation et d'information des collectivités pour favoriser l'engagement des démarches (exposé des objectifs, des obligations réglementaires, du déroulement des missions des intervenants, des financements possibles, proposition d'un planning de mise en œuvre de la démarche...);
- A aider les collectivités à faire le point sur leurs captages sensibles et prioritaires, sur les enjeux associés en termes de qualité de l'eau, et sur l'état d'avancement des démarches AAC correspondantes;
- A aider les collectivités à lancer les études préalables si celles-ci ne sont pas encore réalisées (étude de délimitation de l'AAC et d'analyse de sa vulnérabilité intrinsèque, étude de diagnostic des pressions s'exerçant sur l'AAC et de proposition d'un plan d'actions), soit en jouant directement le rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage (élaboration de cahiers des charges, analyse technique des offres des bureaux d'études, assistance pour la passation des marchés, suivi du déroulement des études), soit en les aidant à choisir un AMO;
- A accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des plans d'actions et pour ce faire, à les aider :
 - Soit à élaborer, mettre en place et suivre des Contrats de Territoire Eau et Climat, le nouvel outil de planification proposé dans le XIe programme d'intervention financière de l'Agence de l'Eau, qui constitue le cadre pour obtenir des subventions pour les animations nécessaires à la mise en œuvre des plans d'actions (contacts avec les différents acteurs concernés, organisation/participation à des réunions et rédaction de compte-rendu, rédaction des documents constituants les CTEC, coordination, établissement des volets assainissement et zéro-phyto en zone non agricole des bilans annuels de suivi des plans d'actions, conseils aux maîtres d'ouvrage dans les différentes étapes de la démarche);
 - Soit à faire faire cette mission par un ou des prestataires externes (élaboration de cahiers des charges, analyse technique des offres, assistance pour la passation des marchés, suivi du déroulement des prestations);
- A les aider à constituer les dossiers de demande de subvention concernant les études ou la mise en œuvre des plans d'actions (rédaction de notes techniques, de modèles de délibération...);
- A les appuyer, le cas échant, dans le montage de dossiers administratifs nécessaires à la mise en œuvre des actions (ex. : rédaction de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et/ou de répartition financière dans le cas de mutualisation de moyens entre maîtres d'ouvrage);

Dans le cadre de l'ATD, sont accompagnés ou suivis :

Désignation du captage ou du groupe de captages	Nbre de captages	Maitre d'ouvrage	Avancement fin 2021	Démarche dans le cadre d'un CTEC validé ou en cours d'élaboration fin 2021
Rozay / Lumigny / Pézarches	3	SIAEP de Touquin	Plan d'actions élaboré. Mis en œuvre depuis septembre 2021, dans le cadre d'une démarche mutualisée avec l'AAC Verneuil/Yèbles/Guignes, et portée par la CC Brie des Rivières et Châteaux (PA Centre Brie)	CTEC Champigny
Verneuil / Yèbles / Guignes	3	CC Brie des Rivières et Châteaux et SIAEP Andrezel- Verneuil-Yèbles	Plan d'actions élaboré. Mis en œuvre depuis septembre 2021, dans le cadre d'une démarche mutualisée avec l'AAC Verneuil/Yèbles/Guignes, et portée par la CC Brie des Rivières et Châteaux (PA Centre Brie)	CTEC Champigny
Champeaux / Fouju	2	CC Brie des Rivières et Châteaux	Démarche à initier. Etudes de délimitation des AAC envisagée en 2022 par la CCBRC	CTEC Champigny
Région de Nemours (Saint- Pierre-les-Nemours / Grez- sur-Loing)	3	Eau de Paris / SIAEP de Nemours / SIAEP de Grez-sur- Loing	Mise en œuvre du 1er plan d'actions achevée. Mise en œuvre d'un 2e plan depuis 2020	CTEC Eau de Paris
Vallée du Lunain (Villemer / La Genevraye / Nanteau / Lorrez / Paley)	6	Eau de Paris / SIAAP du Bocage	Mise en œuvre du 1er plan d'actions achevée. Mise en œuvre d'un 2e plan depuis 2020	CTEC Eau de Paris
AAC Voulzie / Durteint / Dragon (Léchelle / Vulaines- les-Provins / Saint Loup de Naud / Rouilly)	6	Eau de Paris	Mise en œuvre du 1er plan d'actions achevée. Mise en œuvre d'un 2e plan depuis 2020	CTEC Eau de Paris
Dormelles	1	SIDEP Vallée de l'Orvanne	Plan d'actions élaboré. Mise en œuvre prévue en 2022. Projet de consultation pour la mise en œuvre du volet agricole	-

Ainsi, dans le cadre de l'ATD, en 2021 :

- 1 réunion a été organisée et préparée par le SEPoMA pour l'AAC de Dormelles, afin d'actualiser et de faire valider le plan d'actions correspondant, et de décider des suites à donner. Le SEPoMA a ensuite rédigé un projet de cahier des charges technique et les documents associés (annexes, BPU, DQE) pour permettre au SIDEPVO de lancer une consultation pour la mise en œuvre du volet agricole de ce plan. Il a également élaboré le dossier de demande de subventions correspondant;
- Le SEPoMA a participé à 2 réunions de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions Vallée du Lunain et Voulzie/Durteint/Dragon (comités de pilotage), ainsi qu'à une animation agricole collective effectuée dans le cadre du PA Vallée du Lunain;
- Le SEPoMA a participé à 1 réunion de suivi de la mise en œuvre du **plan d'actions Centre Brie** (comité technique) ;
- Dans le cadre de réunions annuelles avec les principaux maîtres d'ouvrage AEP, organisées par le Département pour faire un point global sur l'ensemble de leurs projets en eau potable, et associant les autres partenaires institutionnels concernés, un point sur l'ensemble des démarches AAC en cours ou à venir a été fait pour la CCBRC.

3.3. Les diagnostics des réseaux de distribution d'eau potable

Cette mission consiste à assister les maîtres d'ouvrage pour la réalisation des diagnostics des réseaux de distribution d'eau potable :

- Établissement du cahier des charges,
- Consultation des entreprises,
- Étude des offres.
- Suivi de l'étude,
- Réalisation des comptes rendus.

Cette mission consiste également, dans les cas où les diagnostics ne sont pas indispensables, à assister les collectivités dans le choix des actions ou équipements à mettre en œuvre.

• 3 collectivités, accompagnées dans le cadre de l'assistance technique départementale, ont été sensibilisées pour initier, poursuivre ou finaliser un diagnostic en 2021.

	ATD	Référent
1	SIAEP Andrezel Verneuil-l'Etang Yèbles	SATESE - Zénaïde BRIEUC
2	Commune de Chartrettes (pour la CAPF)	SEPoMA – Kimberley HAN MUI
3	Commune de Mormant	SEPoMA – Kimberley HAN MUI

3.4. Autres missions d'appui technique « AEP »

- La commune de Chartrettes, sous la compétence de la CA Pays de Fontainebleau, complète actuellement son schéma directeur, et lance début 2021 la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de traitement afin de pallier aux non-conformités sur le captage. Le marché d'étude schéma directeur ainsi que le suivi pour l'usine de traitement est suivi pas Kimberley HAN MUI, et la procédure DUP pour la protection du captage par Laurence VIÉ.
- Rédaction du CCTP pour la maîtrise d'œuvre d'un marché de renouvellement de canalisation eau potable pour la commune de Beaumont-du-Gâtinais (suite à son diagnostic eau potable).

Les livrables sur cette thématique sont les suivants

- Le fichier de suivi des captages éligibles,
- La base de données sur les collectivités devant effectuer un diagnostic eau potable dans le cadre des conditions d'éligibilité liées aux aides du Département.

LES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION

1. L'ASSAINISSEMENT

L'enjeu de cette action est de diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques, issues de l'assainissement collectif des collectivités

1.1. Les réflexions stratégiques

En 2021 le service a participé à la mise en œuvre et à l'animation de plusieurs projets stratégiques :

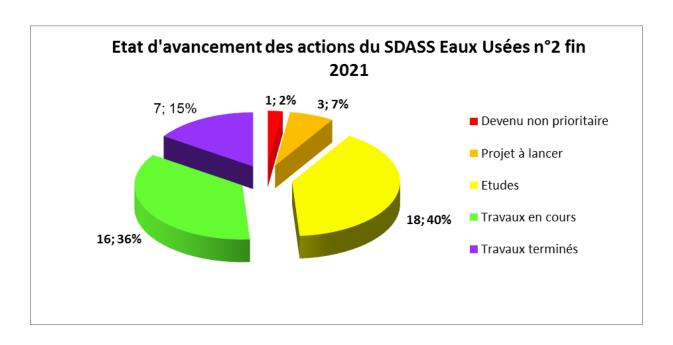
- Participation à l'animation de la 4 ème année du Plan départemental de l'eau n° 3 (PDE3) sur le volet assainissement.
- Le suivi et l'animation du Schéma départemental d'assainissement des eaux usées n°2 (SDASS EU2)

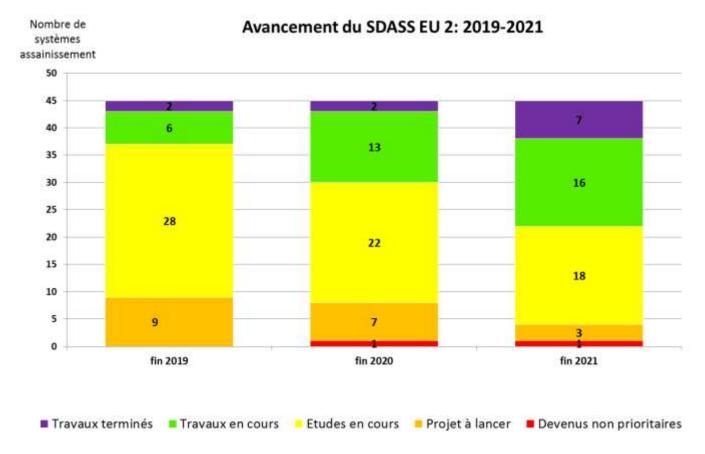


Ce schéma est un des outils opérationnels attendus du Plan départemental de l'eau n° 3 (PDE 3) pour la période 2017-2024 qui comporte un sous axe de travail visant à réduire les pollutions des collectivités et des gestionnaires d'infrastructures avec un thème consacré au traitement des pollutions liées à l'assainissement des collectivités.

Les résultats ont mis en avant 45 systèmes d'assainissement prioritaires sur lesquels l'objectif est que les travaux soient initiés d'ici 2022. Fin 2021, 51% des travaux sont en cours ou terminés.

Seulement 7% de projets reste à lancer (systèmes d'assainissement de Chaumes-en-Brie, Echouboulains et Etrépilly). L'objectif d'une majorité de travaux en cours ou terminés fin 2022 reste donc tenable avec un échelonnement probable jusqu'en 2024, coïncidant avec la fin du PDE 3.





Par ailleurs le service suit toujours la fin du SDASS EU1 dont l'état d'avancement fin 2021 est de 92 % des travaux terminés ou en cours. Tous les projets du SDASS EU1 ont été initiés et il reste seulement 2 systèmes d'assainissement (Cuisy et Marcilly), soit 4 % des dispositifs ciblés initialement qui sont encore en phase d'étude (priorité à confirmer pour certains). Pour Marcilly et Cuisy les études de maîtrise d'œuvre vont déboucher en 2022 avec un démarrage des travaux en 2023.

- La poursuite de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux pluviales (SDASS EP) en lien avec la DDT et l'AESN au travers du suivi des études de Schémas Directeurs qui en ont découlé.

Ce schéma a pour objectif la hiérarchisation des masses d'eau et des collectivités dont les Rejets Urbains de Temps de Pluie (RUTP) contribuent à la dégradation de la qualité des eaux superficielles et donc aux difficultés d'atteinte du « bon état des eaux ». 28 communes ont été définies comme prioritaires en 2015.

7 études de Schéma Directeur d'Assainissement intégrant un volet pluvial répondant aux objectifs du SDASS EP se sont achevées depuis le début de la mise en œuvre (Brie-Comte-Robert, Fontenay-Trésigny, Gretz-Armainvilliers, Jouy-le-Châtel, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie et Vaudoy-en-Brie). Pour le moment, la commune de Servon n'a pas souhaité donné une suite favorable aux travaux de construction d'un bassin d'orage complémentaire sur un secteur en unitaire. L'étude de SDA s'est poursuivie sur Nangis en 2021 et sera finalisée au 1er semestre 2022.

D'autres SDA stratégiques sur le volet pluvial sur le secteur prioritaire défini par le SDASS EP ont débuté en 2021 à l'image de celui des CA : Grand Paris Sud, Marne et Gondoire et Val d'Europe Agglomération. Ceux de Lésigny et des CA Paris Vallée de la Marne et Roissy Pays de France devraient débuter d'ici fin 2022.

- La participation du service à des comités de pilotage en lien avec la DDT et l'AESN **pour le suivi de certains dossiers d'assainissement collectif sensibles** : dossiers de la Communauté d'Agglomération

Roissy Pays de France (Villeparisis/Mitry, Moussy le Neuf et Saint-Mard), mais également ceux portés par la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération (Esbly).

1.2. Les documents d'expertise ou d'aides à la décision

1.2.1. Le descriptif des actions

Au travers de l'Observatoire de l'eau départemental, le SATESE a exploité en 2021 les données 2020 afin de rédiger 2 plaquettes qui paraîtront en 2022 :

- ➤ Une plaquette sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs en 2020. Ce document permet entre autres de faire un état des lieux précis sur :
 - l'âge du parc des stations d'épuration sous maîtrise d'ouvrage publique du département, l'évolution de leur nombre et de leur taux de charge,
 - l'évaluation de la population en assainissement collectif et non collectif, la nature des filières de traitement existantes,
 - les modes de gestion existants,
 - la notation des systèmes d'assainissement (réseaux et stations d'épuration) visant la caractérisation de leur niveau de fonctionnement (méthodologie spécifique développée par le SATESE de Seine-et-Marne),
 - l'état des consommations électriques et des sources potentielles de surconsommation

Ce document contient des indicateurs clés qui permettent d'alimenter le tableau de suivi du Plan Départemental de l'Eau sur la thématique assainissement.

- ➤ Une plaquette sur la qualité physico-chimique des cours d'eau du département en 2020 et leur contamination par certains pesticides. A noter que l'ensemble des résultats d'analyses sous maîtrise d'ouvrage départementale sont déposées sur la plateforme DEQUADO de l'AESN par le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA). Une étude spécifique sur la présence des néonicotinoïdes dans les cours d'eau seine-et-marnais a également été rédigée mais ne paraîtra qu'en 2023 (en attente de la disponibilité des données 2021).
- ➤ 8 expertises de la filière de traitement et d'élimination des boues des stations d'épuration suivantes (mission MVAB sur dispositifs non éligibles à l'ATD).

Station d'épuration	Capacité polluante (EH)	Filière de déshydratation/Filière d'élimination des boues
Champagne-sur-Seine	12 000	Table d'égouttage/filtre Presse et chaulage/Epandage
Chartrettes	8 395	Centrifugeuse et chaulage/Epandage
Châtelet-en-Brie	7 000	Centrifugeuse/Séchage solaire/Compostage
Montereau -Confluent	20 000	Centrifugeuse/Compostage
Saint-Martin-En-Bière	1 200	Silo non couvert/Compostage
Saint-Méry	500	Lits de séchage/Compostage
Rouvres	1 100	Table d'égouttage+ silo couvert/Compostage
Salins	1 000	Table d'égouttage+ silo non couvert/Compostage

1.2.2. Les livrables

Outre les documents de synthèse, les livrables sont les suivants :

- Une base de données reprenant l'ensemble des notes des systèmes d'assainissement en 2020
- Les documents d'expertise

1.3. L'acquisition des connaissances

1.3.1. Le descriptif des actions

Sur la thématique acquisition et maintien d'une connaissance générale des problématiques d'assainissement à l'échelle du département, le service a conduit en 2021 :

L'organisation de 24 réunions annuelles avec des collectivités non éligibles à l'assistance technique départementale.

Organisées tous les ans depuis 2013, ces réunions sont devenues un rendez-vous annuel attendu par l'ensemble des acteurs (collectivités, AESN, services de police de l'eau, exploitants). Elles permettent de faire un tour d'horizon complet des actualités et des sujets techniques, financiers et règlementaires.

Ces réunions permettent notamment de mettre à jour les contacts et de suivre l'évolution de la structuration de la gouvernance en matière d'assainissement et cela plus particulièrement sur les systèmes d'assainissement de taille importante. Elles s'inscrivent parfaitement dans le processus de diagnostic permanent détaillé par un guide récent élaboré par l'ASTEE. Cette démarche est pour l'heure réservée réglementairement aux systèmes d'assainissement supérieurs à 10 000 EH avec une mise en place au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

Ces réunions ont pour chacune d'entre elles, fait l'objet d'un compte rendu technique des principaux points abordés.

- Maintien à jour d'une base de données sur les études de SDA et les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Cette démarche permet de renseigner certains indicateurs du PDE 3.
- > Suivi des études de SDA par le service pour les collectivités non éligibles suivantes en tant qu'expertise et animation générale.

Collectivités non éligibles: suivi d'études de SDA par le service	Stade de l'étude	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE /BOISSY-LE-CHATEL	Finalisation avril 2022	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	AMO en cours démarrage en 2022	
CA MELUN VAL DE SEINE	Finalisation 1 ^{er} semestre 2022	
CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	Démarrage en octobre 2021	
CA PAYS DE MEAUX	AMO en cours – étude en 2023	
CA ROISSY PAYS DE FRANCE	Choix d'un AMO en 2022 – étude en 2023	
CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	Démarrage en mai 2021	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (communes d'Echouboulains, Machault, Pamfou, Valence-en-Brie)	En cours	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (communes de Blandy-les-Tours, Chaumes-en-Brie, Evry-Grégy-sur-Yerres, Fouju et Ozouer-le-Voulgis)	Démarrage juin 2022	
NANGIS	En cours/finalisation 2ème semestre 2022	
OZOIR-LA-FERRIERE	Terminé début 2022	
SIA QUINCY-MAREUIL-LES-MEAUX	Finalisation 1 ^{er} trimestre 2022	
TOURNAN-EN-BRIE	Terminé en avril 2021	

1.3.2. Les livrables

Le tableau ci-dessous présente les livrables du service sur la partie acquisition de connaissances :

Les livrables sur cette thématique sont les suivants

• Les comptes rendus de réunions annuelles sur les collectivités non éligibles

2. LES MILIEUX AQUATIQUES

L'enjeu des actions déployées est de protéger et de restaurer les cours d'eau et les zones humides.

Dans ce domaine, le Département s'est engagé, depuis 2009, dans une politique visant notamment à réorienter les actions d'animation conduite par le SEPoMA vers 3 axes majeurs que sont la préservation et la restauration de la qualité des milieux aquatiques, la promotion d'opérations ambitieuses tant en termes d'aménagement qu'en termes de gestion courante et l'évaluation des actions menées. Ces objectifs largement partagés par les acteurs institutionnels, sont décrits, ci-après, en fonction des items retenus dans le contrat d'animation.

2.1. Le renforcement de la maitrise d'ouvrage

2.1.1. Le descriptif des actions

Le Département accompagne les collectivités gestionnaires, dans le cadre de la prise de compétence GeMAPI par les EPCI-FP (Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre). Après évaluation, certains maitres d'ouvrages ont été incités au regroupement, afin de mutualiser les moyens (techniques et financiers) et de pouvoir intervenir à une échelle spatiale cohérente et optimale tant d'un point de vue écologique qu'hydrologique (bassin versant). Cela a également permis l'intégration des cours d'eau dits « orphelins », à travers la sensibilisation des collectivités sur l'intérêt écologique de ces rivières (Petit Morin en Seine-et-Marne, Grand Morin et affluents, Yerres et affluents, Bassin du Loing, Beuvronne, bassin de l'École et de la Mare aux Évées, bassin de l'Ourcq, l'Essonne en Seine-et-Marne, Thérouanne).

2.2. La sensibilisation aux bonnes pratiques d'entretien et de gestion

Préserver et restaurer la qualité des milieux aquatiques nécessite également d'être présent de façon accrue dans tous les domaines ayant un lien direct avec la gestion globale des rivières. Pour cela, les agents du SEPoMA ont pris part aux activités suivantes : suivis d'études (bassins versants ou cours d'eau), avis techniques à destination des syndicats ou des financeurs (DEEA, Agence de l'Eau Seine-Normandie, etc.), suivis systématiques des travaux de restauration et d'entretien, participation aux comités de suivis (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Programme d'Action et de Prévention des Inondations, NATURA 2000 et ENS spécifiques « rivières », etc.), conseils aux communes isolées ainsi qu'aux particuliers.

Le détail de ces diverses participations s'établit comme suit :

- **8** comités syndicaux.
- 89,1 km diagnostiqués sur le terrain avec les agents du SEPoMA.
- 150,3 km entretenus par les syndicats.
- 11 réunions de chantier.
- **116 réunions** thématiques (Comité de Pilotage d'études ou de travaux, gouvernance GeMAPI), dont 11 réunions de groupes de travail dans le cadre du 3ème Plan Départemental de l'Eau (« Eau et nature en ville », « Espèces Exotiques et Impactantes », « Rivières », « Zones humides »),
- **18 avis** sur les dossiers transmis par la DDT 77 (Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne).

Remarque: ces chantiers d'entretien ont été l'occasion, pour certains d'entre eux, d'engager des travaux plus ambitieux de décloisonnement ou d'amélioration des écosystèmes. En effet, dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, l'entretien régulier se doit d'apporter sa contribution au retour au bon état des eaux. En ce sens, les initiatives prises par des syndicats ont permis d'améliorer, ponctuellement, la situation comme détaillée et illustrée ci-après :

Détail des interventions ambitieuses réalisées dans le cadre de l'entretien					
Cours d'eau	Suppression de grilles	Suppression de vannages ou seuils vétustes	Plantation	Reconnexion de méandres	Restauration de lit
Ru d'Avon			100 ml		
Visandre					15 ml de fascine
Ru d'Ancoeur		1 seuil			
Ecole			Х		
Ru de la Mare aux Évées			Х		

2.3. La formation et la sensibilisation

Accompagner l'ensemble des acteurs de l'eau et des milieux naturels sur les gains écologiques, économiques et sociologiques de la restauration des continuités écologiques et de l'hydromorphologie des cours d'eau est une mission primordiale. Cela doit passer par l'accroissement des connaissances directement sur le terrain et ensuite par le partage et la diffusion de ce savoir scientifique et technique. Les agents du service ont également sensibilisé les acteurs concernés aux interventions douces en zones agricoles.

Ces diverses interventions se détaillent de la façon suivante :

- Sensibilisation de 2 gardes rivières (SI Ourcq aval et SMBVA) aux problématiques évoquées ci-dessus,
- Évaluation hydromorphologique de 6 petites masses d'eau (ru de Chantereine, ru de la Fosse aux Coqs, ru de la Ménagerie, ru du Mesnil, ru du Vannetin).

2.4. Animation générale du territoire

Dans le cadre de la nouvelle compétence GeMAPI, il avait été convenu de participer à la démarche d'information et de concertation préalable indispensable à toute optimisation d'une gouvernance qui resterait néanmoins proche du terrain.

Fin 2016, 2 grandes réunions plénières (l'une au Nord et l'autre au Sud du Département) ont été coorganisées par la DDT et le Département. Dès lors, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les Syndicats de rivières et les Communautés de communes ou d'agglomération sur les grands bassins versants. Le SEPoMA a aussi donné des avis techniques sur les cahiers des charges des études de gouvernance GeMAPI qui ont été lancées, et sont pour la plupart terminées ou en cours de finalisation.

Il a également participé aux différentes réunions d'étude de gouvernance GeMAPI (comité technique et de pilotage) notamment pour le Grand Morin, les affluents de la Marne, l'Yerres, etc.

De plus, le service a co-animé et assisté techniquement les syndicats, conjointement avec la DDT, sur les sous-bassins n'ayant pas d'étude de gouvernance GeMAPI sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais. La période de transition de la prise de compétence GeMAPI ayant pris fin au 1er janvier 2020, plusieurs territoires ont donc vu des fusions de syndicats se réaliser jusqu'à la fin de l'année 2019, notamment grâce à cette animation technique dispensée depuis 2016. Mais le service a continué son animation technique tout au long de l'année 2021 pour que les nouvelles structures compétentes ou syndicats issus de fusions étendent leur territoire d'action aux communes orphelines et prennent l'ensemble de la compétence GeMAPI.

- Sur le bassin versant de la Seine :

Depuis le 1er janvier 2019, l'EPAGE du Bassin du Loing est opérationnel. Il a signé, le 17 décembre 2019 son Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) du bassin du Loing, qui s'appliquera jusqu'en 2024. Il a également lancé en 2021, les études et réflexions relatives à la restauration de la continuité écologique du Betz au droit du moulin Brandard à Branles, le Lunain au niveau du Moulin de Nonville et le loing au niveau de Montigny-sur-Loing et de Moret-sur-Loing.

En rive gauche, l'Ecole et le Rebais ont fusionné en octobre 2016 pour créer le SAGEA. Ce dernier a ensuite fusionné avec le ru de la Mare aux Evées pour devenir le SEMEA (Syndicat des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare aux Évées et affluents), opérationnel depuis le 1er janvier 2019. Ce territoire est concerné par un Programme d'Études Préalables (PEP) au Programme d'Action et de Préventions des Inondations (PAPI) Essonne-Juine-Ecole, labélisé par le Comité Technique Plan Seine du 22 septembre 2020, mis en œuvre sur la période 2021-2023 par l'ensemble des porteurs d'actions sous l'animation du Conseil Départemental de l'Essonne. Le Département de Seine-et-Marne en est signataire.

Le Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE) est porteur, depuis le 1er janvier 2020 de la compétence GeMAPI sur l'Yerres et ses affluents. Ce changement résulte de l'étude de gouvernance lancée par la CLÉ du SAGE de l'Yerres en 2017 et finalisée en 2019. Déjà porteur d'un SAGE, d'un PAPI et d'autres compétences sur une petite partie de son périmètre (assainissement, eaux pluviales), le syndicat met aujourd'hui en œuvre son CTEC sur la période 2021-2025, auquel est associé le Département (signataire et co-financeur). Suite aux avis favorables de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres (CLE) et du Comité de Bassin de l'AESN, le SyAGE a été reconnu EPAGE par arrêté inter-préfectoral du 28 avril 2021. Dans la lancée des travaux de restauration écologique et hyrdomorphologique terminés à Soignolles-en-Brie en 2021 (Fédération de Pêche de Seine-et-Marne), le SyAGE a demarré les travaux de restauration écologique au clapet d'Evry-Gregy-sur-Yerres.

Le Syndicat Mixte Bassée Voulzie Auxence (SMBVA), avec l'assistance technique du Département de Seine-et-Marne a lancé une étude globale sur son territoire d'action et une seconde sur le ru de Sucy. Elles devraient être finalisées en 2022. Il est également porteur d'un CTEC. L'étude de faisabilité sur l'Auxence concernant 5 ouvrages devrait être terminée au début de l'année 2022.

Afin de porter des actions sur les milieux aquatiques et le risque inondation, le Syndicat Mixte des 4 Vallée de la Brie (SM4VB) a élaboré son CTEC avec l'assistance technique du Département ; il doit être finalisé en 2021 et signé en 2022. Le SM4VB a lancé une étude globale sur son territoire d'action, qui devrait être finalisé en 2023.

Sur le bassin versant de la Marne :

Suites aux réunions organisées en 2017, les syndicats de l'Ourcq et de la Gergogne ont fusionné courant 2018 ; depuis le 1er janvier 2019, le Syndicat Mixte de l'Ourcq aval est opérationnel sur son bassin versant.

Depuis le 1er janvier 2019, le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Haute et de la Basse Beuvronne (SIBHBB) est compétent sur l'ensemble du bassin de la Beuvronne. Le processus de fusion s'est fait de façon similaire et en parallèle à celui du bassin de l'Ourcq précité. Le SIBHBB a repris les études en cours d'élaboration sur le territoire notamment la restauration du cours d'eau en amont de la RN3 à Claye-Souilly, en aval de cette commune, la restauration d'une zone humide sur l'étang de Moussy-le-Vieux et la réflexion sur le devenir de l'étang de Gressy. Le SEPoMA est présent pour assister techniquement ces études afin d'aboutir à une phase opérationnelle.

Sur le bassin versant du Grand Morin, la gouvernance est aujourd'hui unique, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin depuis le 1er janvier 2020. Cette prise de compétence fait suite à l'étude de gouvernance porté par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie et aux réunions ayant eu lieu en 2017 et 2018 sur le bassin des deux Morin. Déjà porteur du SAGE des Deux Morin, le SMAGE des 2 Morin a lancé en 2019 l'élaboration du PEP des

Deux Morin. Ce dernier devrait être déposé pour instruction courant 2022. Le syndicat, transformé en EPAGE par l'arrêté inter-préfectoral du 28 avril 2021 déploie son CTEC sur le Grand Morin et ses affluents jusqu'en 2024.Le premier projet de restauration de la continuité écologique sur 6 ouvrages du Grand Morin doit être revu (loi « Climat et Résilience »), mais est suivi d'un second projet également sur 6 ouvrages dont l'étude vient d'être lancée.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM), porteuse de la compétence GeMAPI sur son territoire s'était associée à l'EPTB SGL pour mener une étude de vulnérabilité au risque inondation sur son territoire (incluant les Rus affluents de la Marne et la Thérouanne) qui s'est terminé en 2021. Le SEPOMA a réalisé un programme pluriannuel d'entretien et la DIG sur le territoire de la CAPM. Au 1^{er} janvier 2022, le Syndicat mixte du bassin du Ru de Rutel deviendra le Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux, par arrêté préfectoral du 13 octobre 2021. L'extension de son périmètre permet d'inclure dans son territoire de compétence le Ru de Rutel, ses affluents et les cours d'eau présents sur l'ensemble des communes membres de la CAPM (sauf le ru de Travers à Trilport). Par conséquent, le SEPOMA, via ID 77 réalisera en 2022 le diagnostic du bassin versant du Ru de Rutel et réalisera les ajouts nécessaires pour un programme pluriannuel et une DIG à l'échelle du nouveau territoire d'action.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG), porteuse de la compétence GeMAPI sur son territoire a lancé en 2019, comme la CAPM, une étude de vulnérabilité au risque inondation. Elle porte également plusieurs projets de restauration sur son territoire sur la Marne et le Ru de Bicheret.

A la suite des inondations de 2020, l'ancien Syndicat Mixte du bassin du Ru de Rutel avait lancé une étude diagnostic de ruissellement sur l'ensemble de son bassin versant. Contenant un plan d'action, elle s'est terminée au premier semestre de l'année 2021.

Un seul syndicat est aujourd'hui gestionnaire du Petit Morin sur sa partie seine-et-marnaise : le Syndicat Mixte du bassin aval du Petit Morin. Suite à de nombreux échanges multi partenariales associant les deux syndicats de rivières présents sur ce cours d'eau (avec le Syndicat Mixte du Bassin Amont du Petit Morin), il est envisagé de lancer un CTEC sur l'ensemble du bassin versant du Petit Morin en 2022.

La Métropole du Grand Paris et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras ont lancé, fin 2020 une étude globale pour la restauration hydromorphologique du Morbras. Celle-ci se poursuit en 2022dans sa phase 1.

Suite à sa prise de compétence GeMAPI, la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) a pris contact avec le Département sur plusieurs projets pour un accompagnement technique et financier. Via ID 77, le SEPoMA élaborera à partir de 2022 le programme pluriannuel et la DIG sur son périmètre qui comprend plusieurs rus.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du déploiement de la GeMAPI, le Département et la DDT continuent de déployer une forte action de sensibilisation auprès des collectivités dépourvues de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et inclus dans un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Les collectivités qui en feront la demande via ID 77 seront accompagnées tout au long de leur démarche (réunion d'information territoriale, aide au lancement de la démarche, relecture des documents produits, etc.). Cette action se poursuivra en 2022, car il reste encore des communes dépourvues de PCS. L'EPTB SGL, le SMBVA et le SyAGE sont aussi partenaires de cette démarche.

3. L'EAU POTABLE ET LES ACTIONS DE PREVENTIONS

L'enjeu des actions déployées est de protéger la ressource en eau et la qualité de l'eau distribuée.

3.1. Les démarches d'Aire d'alimentation de captage (AAC)

Dans le cadre des missions d'animation du SEPoMA, sont accompagnés ou suivis :

Désignation du captage ou du groupe de captages			Avancement fin 2021	Démarche dans le cadre d'un CTEC validé fin 2021
Fosse de Melun / Basse Vallée de l'Yerres	3	SEDIF / ESP / Veolia	Mise en œuvre du 1 ^{er} plan d'actions achevée. Mise en œuvre d'un 2 ^e plan depuis 2020	CTEC Champigny
Nangis	1	Commune de Nangis	Mise en œuvre du 1 ^{er} plan d'actions achevée. Mise en œuvre d'un 2 ^e plan depuis 2020	CTEC Champigny
Aulnoy – Source de la Roche	1	CA Coulommiers Pays de Brie	Plan d'actions mis en œuvre depuis 2020	CTEC Protection Ressources Est 77
Boissy-le-Chatel	1	CA Coulommiers Pays de Brie	Captage abandonné. Démarche AAC réalisée sur les captages conservés.	CTEC Protection Ressources Est 77
Coulommiers	1	CA Coulommiers Pays de Brie	Plan d'actions mis en œuvre depuis septembre 2021	CTEC Protection Ressources Est 77
Dagny-Bannost	7 (4 ?)	S2e77	Plan d'actions mise en œuvre prévue depuis 2020	CTEC Protection Ressources Est 77
Doue	1	S2e77	Plan d'actions mise en œuvre prévue depuis 2020	CTEC Protection Ressources Est 77
Hondevilliers	2	S2e77	1 ^{er} plan d'actions en cours de mise en œuvre (depuis 2017)	CTEC Protection Ressources Est 77
Jaulnes	1	S2e77	AAC délimitée. Diagnostic des pressions envisagé en 2022 par le S2e77	CTEC Protection Ressources Est 77
Jouy / St Rémy (Jouy sur Morin, Lescherolles, Saint- Rémy-la-Vanne)	4	S2e77	Plan d'actions mis en œuvre depuis septembre 2021	-
Les Ormes-sur-Voulzie	1	S2e77	Plan d'actions mis en œuvre depuis 2021	CTEC Protection Ressources Est 77
Longueville	2	S2e77	AAC délimitée. Diagnostic des pressions envisagé en 2022 par le S2e77	CTEC Protection Ressources Est 77
Champ captant de Noyen- sur-Seine	5	S2e77	Plan d'actions mis en œuvre depuis 2021	CTEC Protection Ressources Est 77
Saint Hilliers	1	S2e77	AAC délimitée. Abandon de la démarche AAC (le captage ne sera plus sensible en 2022 et l'AAC est en partie incluse dans d'autres PA en cours de mise en œuvre)	CTEC Protection Ressources Est 77
Verdelot	2	S2e77	Plan d'actions finalisé. En attente de mise en œuvre	CTEC Protection Ressources Est 77
Captages sensibles abandonnés ou en voie d'abandon (Augers-en-Brie / Beauchery-St Martin / Cerneux / Chalautre-la-Petite / Chalmaison / Choisy-en-Brie / Courtacon / La Ferté- Gaucher / Louan-Villegruis- Fontaine / Melz-sur-Seine / Saint-Brice / Sancy-les- Provins / Vieux-Champagne / Villiers-St-Georges)	17	S2e77	Captages abandonnés, essentiellement dans le cadre du raccordement au « Provinois ». Etude de rebouchage prévue en 2021-2022 (recensement des captages abandonnés fait en 2021). Démarche AAC réalisée sur les captages conservés	CTEC Protection Ressources Est 77
Fontainebleau 8	1	CA Pays de Fontainebleau	Plan d'actions (uniquement non agricole) mis en œuvre depuis 2021	-
Perthes-en-Gâtinais	1	CA Pays de Fontainebleau	Plan d'actions élaboré. Mise en œuvre prévue en 2022. Projet de consultation pour la mise en œuvre du volet agricole	-

Vulaines-sur-Seine	2	CA Pays de Fontainebleau	AAC délimitée. Diagnostic des pressions à - réaliser
Bois-le-Roi	1	CA Pays de Fontainebleau	AAC délimitée. Réflexion en cours sur la suite à donner
Samois-sur-Seine	2	CA Pays de Fontainebleau	AAC délimitée. Réflexion en cours sur la suite à donner
Chartrettes	1	CA Pays de Fontainebleau	Etude de délimitation de l'AAC en cours
Barbey	1	CC Pays de Montereau	Plan d'actions élaboré, commun avec les champs captants de la CCPM. Mise en œuvre prévue en 2022. Projet de consultation pour la mise en œuvre des volets agricole et industriel
Champ captant de Gravelottes	2	CC Pays de Montereau	Plan d'actions élaboré, commun avec les champs captants de la CCPM. Mise en œuvre - prévue en 2022. Projet de consultation pour la mise en œuvre des volets agricole et industriel
Champ captant de Port aux Oies	2	CC Pays de Montereau	Plan d'actions élaboré, commun avec les champs captants de la CCPM. Mise en œuvre - prévue en 2022. Projet de consultation pour la mise en œuvre des volets agricole et industriel
Champ captant Les Prés Hauts	3	CC Pays de Montereau	Plan d'actions élaboré, commun avec les champs captants de la CCPM. Mise en œuvre prévue en 2022. Projet de consultation pour la mise en œuvre des volets agricole et industriel
La Grande Paroisse	1	CC Pays de Montereau	Abandon envisagé. Etude de faisabilité finalisée en 2020. Problème technique à résoudre avant abandon
Marolles-sur-Seine	1	CC Pays de Montereau	Etude préalables à la DUP, incluant la - délimitation de l'AAC, prévue en 2022.

Ainsi, dans le cadre de l'animation, en 2021, le SEPoMA a accompagné les maîtres d'ouvrage suivants dans la mise en œuvre de leurs démarches AAC :

• CA du Pays de Fontainebleau (CAPF) :

- en participant à 2 réunions de suivi d'études de délimitation d'AAC et d'analyse de leur vulnérabilité intrinsèque concernant le captage de Bois-le-Roi et les champs captants de Samois-sur-Seine et de Vulaines-sur-Seine,
- en élaborant 2 cahiers des charges techniques et documents associés (annexes, BPU et DQE): pour lancer des consultations pour l'étude de diagnostic des pressions s'exerçant sur l'AAC de Vulaines et d'élaboration du plan d'actions correspondant d'une part, et pour la mise en œuvre du volet agricole du plan d'actions de Perthes d'autre part, pour lequel l'intégration à un CTEC et/ou le financement d'une animation par l'AESN n'était pas possible,
- en rédigeant les dossiers de demande de subventions correspondant à ces 2 projets,
- en établissant 1 diagnostic des pressions non agricoles et le plan d'actions correspondant pour la ZPA de Fontainebleau ;

CC du Pays de Montereau (CCPM) :

- en participant à 6 réunions de suivi d'études de délimitation d'AAC ou de diagnostic des pressions s'exerçant sur des AAC et d'élaboration de plans d'actions concernant le captage de Barbey et les champs captants de Gravelottes, Port aux Oies et Prés Hauts,
- en élaborant 1 cahier des charges et documents associés pour lancer une consultation pour la mise en œuvre du volet agricole du plan d'actions de Montereau, qui concerne les différents captages évoqués ci-dessus), et qui est dans le même cas que le PA de Perthes,
- en rédigeant le dossier de demande de subventions correspondant à ce projet ;

S2e77:

- en participant à 1 réunion de suivi d'études de délimitation d'AAC et d'analyse de leur vulnérabilité intrinsèque concernant les captages de St Hilliers, Longueville et Jaulnes,
- en aidant le syndicat à faire le bilan 2020 de la mise en œuvre des plans d'actions d'Aulnoy, de Dagny, Doue, Hondevilliers, Noyen-sur-Seine et les Ormes-sur-Voulzie, ainsi qu'à préparer les réunions annuelles de présentation de ce bilan (comité de suivi des plans et comité de pilotage du CTEC), le poste d'animateur du CTEC Est 77 étant vacant à la période des bilans annuels. A cette occasion, le SEPoMA a ainsi organisé et participé à des réunions de travail avec le syndicat, lu et analysé les rapports bilans des actions agricoles menées, élaboré et présenté des diaporamas... Il a ainsi participé à 2 COPIL et 1 COSUI;
- en établissant le bilan 2020 de la mise en œuvre des volets assainissement et zéro-phyto en zone non agricole des plan d'actions évoqués ci-dessus ;
- en accompagnant, avec l'appui du SAAFF, le nouvel animateur du CTEC Est 77 (arrivé en mai 2021) dans sa prise de fonction et dans toutes les tâches pour lesquelles l'animateur en a ressenti le besoin, notamment par des réunions de travail mensuelles tout au long de l'année 2021;

Dans le cadre de l'animation, en 2021, le SEPoMA a aussi participé à 8 réunions de suivi de démarches AAC déjà en place (AAC Fosse de Melun-Basse Vallée de l'Yerres et AAC de Nangis), et dont l'AMO est réalisée par un autre acteur (prestataire privé, association...) : comités techniques, comités de suivi, réunions générales, ainsi qu'à 1 réunion de suivi de la mise en œuvre du CTEC Champigny.

Enfin, le SEPoMA a également contribué de manière plus globale à l'avancement des démarches AAC :

- Dans le cadre des groupes de travail du Plan Départemental de l'Eau, en particulier du GT Protection de la ressource, un état des lieux chiffrés de tous les plans d'actions agricoles mis en œuvre sur le département, ou à venir prochainement, a été fait et présenté à l'ensemble des partenaires et principaux maîtres d'ouvrage concernés (état d'avancement, enjeux, moyens mobilisés, coûts, objectifs/résultats);
- Dans le cadre de réunions annuelles avec les principaux maîtres d'ouvrage AEP, organisées par le Département pour faire un point global sur l'ensemble de leurs projets en eau potable, et associant les autres partenaires institutionnels concernés, un point sur l'ensemble des démarches AAC en cours ou à venir a été fait pour la CACPB, CAPF, et la CCPM;
- Le lien a été fait entre les démarches AAC suivies et les actions préventives menées par le SEPoMA en zone non agricole : notamment par un tableau de suivi et de priorisation de ces actions sur les secteurs où des plans d'actions sont en cours de mise en œuvre ou devraient être mis en œuvre très prochainement.

3.2. La protection des captages

La mission d'animation dans ce domaine consiste à la mise en place :

- De réunions de sensibilisation et d'information des collectivités pour favoriser l'engagement des démarches (exposé des objectifs, des obligations réglementaires, du déroulement des missions des intervenants, ...);
- De réunions au niveau des points clés de la procédure (rencontre de l'hydrogéologue agréé, rapport de l'hydrogéologue agréé, étude d'environnement, dossier de consultation administrative);
- D'un accompagnement technique des investigations confiées à des prestataires pour la réalisation d'études (adaptation des modèles de cahier des charges, aide au choix des prestataires,

- participation aux réunions de suivi des prestations, compte rendu de réunion, préparation d'éléments nécessaires à la constitution des dossiers);
- D'un appui pour le montage des dossiers administratifs jusqu'à l'étape de la procédure où les services de l'Etat (DDT/ARS) prennent le relais à part entière, soit à partir de l'enquête publique ;
- D'un appui technique pour la mise en œuvre des prescriptions de l'hydrogéologue agréé (mise aux normes, travaux, comblement ...)
- D'une aide pour la constitution des dossiers de demande de subvention (note technique, modèle de délibération...).

Tableau des captages suivis en animation en 2021

Nom du captage	Maitre d'ouvrage (année 2021)	Code minier (BSS)	Pilote ATD / animation
Méry-sur-Marne	CA Coulommiers Pays de Brie	01558X0005	Laurence VIÉ
Boissy-le-Chatel 1	CA Coulommiers Pays de Brie	01858X0008	Laurence VIÉ
Aulnoy 1	CA Coulommiers Pays de Brie	01857X0022	Laurence VIÉ
Germigny-l'Evêque 2	CA du Pays de Meaux	01556X0053	Laurence VIÉ
Boissy-aux-Cailles 1	CA Pays de Fontainebleau	02938X0003	Laurence VIÉ
Chartrettes 1	CA Pays de Fontainebleau	02586X0057	Laurence VIÉ
Noisy-sur-Ecole 1	CA Pays de Fontainebleau	2934X0040	Laurence VIÉ
Le Vaudoué 1	CA Pays de Fontainebleau	02941X0015	Laurence VIÉ
Cély-en-Bière 1	CA Pays de Fontainebleau	02585X0010	Laurence VIÉ
Recloses 2	CA Pays de Fontainebleau	02942X0012	Laurence VIÉ
Bourron Marlotte 3	CA Pays de Fontainebleau	02947X0135	Laurence VIÉ
Tousson 3	CA Pays de Fontainebleau	En cours	Laurence VIÉ
Marolles-sur-Seine 1	CA Pays de Montereau	02952X0180	Laurence VIÉ
Marolles-sur-Seine 3,4,5	CA Pays de Montereau	02952X0248, 02952X0249, 02952X0266	Laurence VIÉ
Grande-Paroisse (La) 1	CA Pays de Montereau	02951X0027	Laurence VIÉ
Fontaine-le-Port 1	CC Brie des Rivières et Châteaux	02587X0037	Laurence VIÉ
Bazoches-les-Bray 2	S2E77	02954X0073	Laurence VIÉ
Chatenay-sur-Seine 1	S2E77	02597X0006	Laurence VIÉ
Chatenay-sur-Seine 3	S2E77	02953X0108	Laurence VIÉ
Coutençon 1	S2E77	02596X0005	Laurence VIÉ
Noyen-sur-Seine 1	S2E77	02606X0003	Laurence VIÉ
Oissery 3	SMAEP de la Goële	01544X1052	Laurence VIÉ
Juilly 1	SMAEP de la Goële	01547X0041	Laurence VIÉ
Charmentray 2	SMAEP Thérouanne	01843X0294	Laurence VIÉ

Nombre de captages suivis animation en 2021 : 26 pour 8 collectivités

3.3. L'optimisation de la gestion de l'eau potable

Ces actions consistent à :

- Encourager les collectivités à optimiser leur gestion de l'eau à différentes échelles (réseau de distribution d'eau potable, économie d'eau, gestion patrimoniale du réseau). Le SEPoMA, service en charge de cette thématique, collecte les informations relatives aux performances des réseaux d'eau potable des communes du département, en assure le traitement et la synthèse, informe et sensibilise les collectivités dont le réseau présente des rendements insuffisants;
- Animer la réalisation d'études de diagnostic de réseau ou schéma directeur eau potable pour les collectivités qui ne sont pas éligibles à l'ATD.

En 2021, le Département a envoyé :

- Un courrier signé par M. Yves JAUNAUX, Vice-président du Département, à toutes les collectivités ayant bénéficié des aides du Département dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ne présentant pas de bonnes performances de réseau (Rdt< 80 % en moyenne sur les trois dernières années) conformément aux conditions d'éligibilité des aides;
- Un courrier à toutes les autres collectivités ne respectant pas les conditions du Grenelle de l'environnement.

L'ensemble de ces courriers a pour vocation d'alerter les élus et les exploitants sur les performances des réseaux d'eau potable. Suite à cet envoi, un certain nombre de collectivités a réagi en apportant des explications aux valeurs constatées et des informations sur les mesures prises pour l'amélioration de la situation.

Le Département a aussi assisté et suivi plusieurs maîtres d'ouvrage pour la réalisation des diagnostics des réseaux de distribution d'eau potable, notamment en les aidant dans l'établissement de leur cahier des charges et le suivi de l'étude.

• 13 collectivités ont été suivies dans le cadre d'un diagnostic ou schéma directeur eau potable en 2021.

	Animation	Référent
1	CA Grand Paris Sud	SEPoMA - Kimberley HAN MUI
2	CC Pays de l'Ourcq	SEPoMA - Kimberley HAN MUI
3	S2E77 - Transpr'Eauvinois (CC Provinois et CC Bassée Montois)	SEPoMA - Kimberley HAN MUI
4	SIDEP de l'Orvanne	SEPoMA - Kimberley HAN MUI
5	CC Val Briard	SEPoMA - Kimberley HAN MUI
6	CC Brie des Rivières et Châteaux	SEPoMA - Kimberley HAN MUI
7	CA Coulommiers Pays de Brie	SEPoMA - Kimberley HAN MUI
8	CC Pays de Montereau	SEPoMA - Kimberley HAN MUI
9	CA Melun Val-de-Seine	SEPoMA - Kimberley HAN MUI
10	Commune de Nangis	SEPoMA - Kimberley HAN MUI
11	SMAEP Thérouanne, Marne et Morin	SEPoMA - Kimberley HAN MUI
12	CA Pays de Meaux	SEPoMA - Kimberley HAN MUI
13	CA Pays de Fontainebleau	SEPoMA - Kimberley HAN MUI

3.4. Les actions de préventions en zone non agricole

3.4.1. Le descriptif des actions

Dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau, le Département s'est engagé dans une politique de protection de la ressource en eau en mettant en place des actions de prévention visant l'amélioration de la qualité de la ressource en incitant les utilisateurs de produits phytosanitaires à réduire l'usage des produits phytosanitaires et à adopter des pratiques de désherbage plus respectueuses de l'environnement. Cette action de prévention s'adresse autant aux particuliers qu'aux professionnels tels que des collectivités, des gestionnaires d'infrastructures (routières, ferroviaires, énergétiques...), des bases et parcs de loisirs (golfs, parcs d'attraction).

Une des actions principales est l'accompagnement des communes. Celui-ci se déroule en quatre étapes :

- l'information des communes de la démarche et des risques de pollution liés à l'utilisation des pesticides
- le diagnostic des pratiques

- la sensibilisation des agents et des élus, et l'établissement d'un plan de gestion d'entretien et la rédaction d'un protocole de réduction d'utilisation des pesticides.
- le suivi annuel des pratiques

Depuis 2017, un diagnostic spécifique sur l'aménagement des cimetières a été mis en place.

Bilan des actions 2021:

- Etat de l'engagement au 31/12/2019 pour les 309 communes situées hors territoire AQUI'Brie:
 - 298 communes engagées
 - 294 communes diagnostiquées
 - 298 communes suivies

• Actions 2021 réalisées par le SEPOMA :

- 298 communes suivies, dont 223 au zéro phyto
- 14 diagnostics de cimetières

• Actions envers les gestionnaires de voies ferrées :

SNCF Réseau expérimente des alternatives aux produits phytosanitaires sur le linéaire de voies telles que l'ensemencement choisi, l'éco pâturage et la pose de géotextiles sous pistes. SNCF Gares et connexion a revu les pratiques de désherbage avec les prestataires d'entretien des espaces verts en gare. Les gares présentes sur le département du 77 ont développé ces espaces notamment via la mise en œuvre de prairies fleuries : par exemple en gare de Cesson, Fontaine le Port, Vulaines sur Seine. Un nouveau projet mis en œuvre en 2021 et qui se poursuivra sur 2022 est la mise en œuvre de prairies avec des espèces végétales locales (en gares de St Fargeau et Ponthierry Pringy). Le Département est informé de ces actions.

• Actions envers les gestionnaires d'autoroute :

Les services d'exploitation d'APRR mènent une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires tant le long du tracé autoroutier que sur les aires de repos. En Seine-et-Marne, des actions ont été mises en place, notamment avec l'accompagnement d'AQUI'Brie. Le Département est informé de ces actions.

• Actions envers les golfs et les terrains de sport :

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Fédération française de golf et l'association AQUI'Brie ont créé un outil de diagnostic des golfs, le « diagnostic technique des infrastructures et des pratiques d'entretien sur les espaces golfique » en 2016.

En 2021, les échanges se sont poursuivis avec le golf de Bois-le-Roi et celui de Fontainebleau mais n'ont pas abouti sur une demande de subvention.

En 2021, le Grand Parquet, à Fontainebleau, site de compétitions équestres qui reçoit également des événements sportifs, professionnels et grand public, a fait l'objet d'un diagnostic de ses pratiques d'entretien sans produit phytosanitaire par le service SEPoMA.

Actions envers les gestionnaires d'infrastructures énergétiques :

Depuis 2016, le service SEPOMA a entamé une collaboration technique avec l'entreprise Réseau de Transport d'Électricité (RTE). Un poste à très haute tension situé à Mitry-Mory a été diagnostiqué en 2016 et une expérimentation au zéro-phyto a été effectuée sur ce site en 2017.

En 2018, RTE s'est engagé dans une démarche nationale tendant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur ses sites. En 2019 et 2020, des méthodes alternatives au désherbage chimique

ont été expérimentées, avec des robots désherbeurs et un éco pâturage en dehors des installations électriques.

Les échanges entre RTE et le Département se poursuivent.

En 2021, RTE a signé un contrat de Partenariat Eau & Climat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

• Actions envers les parcs de loisirs :

En 2021, les services de Disneyland Paris ont poursuivi leur collaboration avec les services du Département.

Après des visites techniques en 2018 et 2019 des sites des parcs et des hôtels qui n'a pu se poursuivre en 2020 du fait de l'épidémie de COVID-19, une nouvelle convention de partenariat entre Disneyland Paris et le Conseil départemental de Seine-et-Marne (2020-2025) est en cours de finalisation, en vue de poursuivre ce partenariat technique et de favoriser des échanges techniques sur différents sujets.

• Actions envers les gestionnaires d'infrastructures aéronautiques

La convention de partenariat technique signée entre le Conseil départemental et Aéroport de Paris a permis la mise en place d'un plan d'action pluri annuel dont les premières étapes furent en 2021, la présentation de la stratégie biodiversité d'ADP, un diagnostic partagé de la gestion des espaces extérieurs des aéroports. Une première visite technique sur le site de l'aéroport Charles de Gaulle a été effectué afin d'évaluer l'ensemble des contraintes aéroportuaires dans la gestion de la flore.

3.4.2. Les indicateurs de résultats et livrables

Les livrables sur cette thématique sont les suivants

- Les bases de données relatives aux actions préventives menées auprès des communes avec l'état d'avancement des actions
- Les cartes du niveau d'engagement, du pourcentage de réduction, des communes respectant la loi Labbé, des communes au « zéro phyto », et de l'impact potentiel sur le milieu

4. LES ACTIONS DE COMMUNICATION, D'ANIMATION DE RÉSEAU ET DE SENSIBILISATION

4.1. Les manifestations

L'organisation de rencontres techniques départementales sur les Espèces Envahissantes et Impactantes au cours de 2 matinées le 22 et le 30 novembre 2021.





RTD du 22 novembre à Coulommiers

RTD du 30 novembre à Fontainebleau

Ces rencontres ont rassemblé **94 participants**.

Ces rencontres sont une opportunité pour le Département d'informer et de sensibiliser les acteurs de cette thématique, ainsi que de les fédérer vers un objectif commun : la gestion de ces espèces en vue de limiter leurs impact.

Experts scientifiques et responsables de collectivités ont ainsi pu partager leurs expériences pour améliorer durablement la gestion des espèces envahissantes. Cette matinée a été notamment l'occasion de mettre en avant :

- ✓ les projets du groupe de travail partenarial du PDE sur le sujet,
- ✓ les connaissances que nous avons sur ces espèces via l'intervention d'experts scientifiques,
- ✓ les témoignages de collectivités et de syndicats de rivière pionniers sur leurs différentes méthodes pour réduire les effets néfastes de ces espèces (lutte, sensibilisation, surveillance).
- L'organisation de la 9^e cérémonie de remise des Trophées « ZÉRO PHYT'Eau »



9e cérémonie de remise des Trophées ZÉRO PHYT'Eau Le 29 septembre 2021 - Château de Blandy-lès-Tours

94 personnes se sont réunies au château de Blandy-lès-Tours, le 29 septembre 2021, pour une matinée technique intitulée « le maintien du zéro pesticide dans les communes » ponctuée par la remise des trophées ZÉRO PHYT'Eau 2021.

Elus et agents des services des collectivités ont ainsi pu partager, à travers les présentations de différents intervenants, leurs expériences pour atteindre le «zéro-phyto » sur l'ensemble des espaces communaux. Cette matinée a été l'occasion de mettre en avant :

- Les expériences de collectivités, notamment le retour d'une commune sur sa démarche zérophyto et celle d'une autre commune sur l'aménagement des cimetières,
- Les solutions techniques, organisationnelles et financières proposées par le Département et les associations AQUI'Brie et Seine-et-Marne Environnement, et développées dans les collectivités,
- L'intérêt des plantes vivaces pour le maintien du « zéro phyto »,
- Les solutions pour lutter sans produits phytosanitaires contre les chenilles processionnaires.



A la suite des différentes interventions, Béatrice RUCHETON, vice-présidente du Département de Seine-et-Marne en charge de l'environnement, Jean-Marc CHANUSSOT, conseiller départemental délégué à l'eau et à l'assainissement, et Nathalie BEAULNES-SERENI, vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle et conseillère départementale du canton de Melun, ont remis le trophée à 27 nouvelles collectivités. Cette récompense comprend un diplôme, des panneaux d'information, des gilets et un kit de communication afin de donner des supports à ces collectivités pour leur communication sur le sujet.

Ces communes exemplaires ont totalement arrêté l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) depuis au moins deux ans pour l'entretien de leurs espaces publics et s'engagent avec savoir-faire à maintenir ce mode d'entretien.

Agir efficacement pour lutter contre les pollutions et accompagner les collectivités vers la suppression des pesticides pour l'entretien des espaces verts communaux, est un objectif que s'est fixé le Département avec le trophée ZÉRO PHYT'Eau, créé en 2013.

A ce jour, 96 % des communes se sont engagées dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le département avec l'accompagnement d'AQUI'Brie et du Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatiques (SEPoMA) du Département et parmi elles, 351 (soit 69 % des communes seine-et-marnaises) n'ont plus du tout recours à ces produits chimiques.

Les 27 nouvelles collectivités lauréates en 2021 sont:

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET-SEINE-ET-LOING
- ARVILLE
- BOMBON
- CHAMPDEUIL
- CHANTELOUP-EN-BRIE
- COURTACON
- CRECY-LA-CHAPELLE
- LA FERTE-SOUS-JOUARRE
- FROMONT
- FUBLAINES
- LIVRY-SUR-SEINE
- LIZY-SUR-OURCQ
- MESSY

- MITRY-MORY
- NANTEAU-SUR-LUNAIN
- OTHIS
- QUIERS
- SAINT-GERMAIN-LAXIS
- SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
- SAMOREAU
- SOUPPES-SUR-LOING
- LA TOMBE
- VAUX-LE-PENIL
- VERT-SAINT-DENIS
- VILLENOY
- VILLEPARISIS
- VOINSLES

4.2. Animation territoriale dans le cadre des groupes de travail du Plan Départemental de l'Eau

4.2.1 Groupe de Travail Espèces Envahissantes et Impactantes (GT EEI)

Les espèces invasives sont considérées comme la deuxième cause de perte de biodiversité, notamment en milieu insulaire. Ces espèces s'implantent d'autant plus vite que les milieux naturels sont altérés et écologiquement non fonctionnels (ou mal fonctionnant). Au-delà des impacts sur les milieux naturels, les espèces invasives peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé, l'activité économique et constituer des risques pour les infrastructures.

Un groupe de travail «Espèces Envahissantes et Impactantes» piloté par le Département réunissant de nombreux acteurs institutionnels, scientifiques, gestionnaires d'espaces publics, structures d'accompagnement technique et financeurs a été créé en 2018.

Ce groupe de travail s'est donné pour objectif de mettre en place des stratégies concertées de gestion et de lutte vis-à-vis de ces espèces et plus globalement vis-à-vis des espèces impactantes (exotiques ou non) à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Dans ce but, une liste d'espèces impactantes et prioritaires pour le territoire départemental, ont été définies.

Un plan d'actions pluri-annuel a été définit sous la forme de 6 grands projets (augmenter le repérage des espèces et de leur suivi en Seine-et-Marne, réduire efficacement l'impact des espèces par des interventions d'élimination ciblées via des chantiers d'insertion, développer les expérimentations afin de freiner les implantations durables d'espèces, coordonner les initiatives locales afin de les additionner et de les étendre, améliorer la connaissance sur la gestion de ces espèces pour des interventions efficaces par les gestionnaires d'espaces, flécher et faire évoluer les financements existants pour donner un effet de levier aux différents projets)

En 2022, le groupe de travail va ainsi développer les différentes actions des projets.

4.2.2 Groupe de Travail Eau et Nature en Ville

Les impacts du changement climatique sont aujourd'hui connus et prévoient une augmentation de l'occurrence des phénomènes extrêmes. Il appartient aux acteurs du territoire de les prendre en compte dès à présent dans leur politique d'aménagement afin de rendre le territoire plus résilient.

Le Groupe de travail « Eau et Nature en Ville » est un nouveau groupe qui intervient dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau. Ce groupe de travail est né d'une évolution des besoins des collectivités vers une réflexion plus transversale concernant l'aménagement et l'entretien de leurs espaces publics en lien avec les thématiques de l'eau et de la nature en ville.

En effet, l'eau en ville remplit plusieurs fonctions (rafraîchissement, approvisionnement des eaux souterraines, soutien d'étiage des cours d'eau, épuration des sols, amélioration du cadre de vie, préservation de la biodiversité...). Elle permet ainsi de réduire et de compenser les phénomènes qui impactent les activités humaines et l'environnement (inondations, sécheresses, érosion de la biodiversité, pollutions chimiques...).

L'optimisation de la circulation de l'eau à toutes les étapes du grand cycle de l'eau est un enjeu majeur : gestion et réutilisation des eaux pluviales, circulation des eaux de ruissellement urbaines et des cours d'eau, infiltration vers les eaux souterraines.

L'objectif est donc de mettre en place une stratégie territoriale en vue d'optimiser la gestion de l'eau, en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature (désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales, végétalisation, préservation et restauration des zones d'expansion de crue et des zones humides, trames vertes et bleues...).

Le Groupe de Travail s'est réuni 4 fois en 2021, et construit une approche collaborative entre les différents acteurs du territoire, notamment par le biais d'un projet de charte NATUR'Eau 77. Il travaille aussi dès à présent sur la construction d'outils à destination des collectivités et des aménageurs.

4.3. Site de l'eau du Département de Seine-et-Marne

Le site de l'eau a été mis en place dans le cadre du 1er Plan Départemental de l'Eau (PDE) 2006-2011 avec pour objectif de faciliter la diffusion et la compréhension par les Seine-et-Marnais des informations sur l'eau, afin de les inciter à avoir des comportements éco-durables. Le site de l'eau du Département a été conçu durant l'année 2007 et mis en ligne en septembre 2008. En 2018-2019, une nouvelle version du site a été mise en place, plus esthétique et fonctionnelle que la précédente. En 2020, la mise à jour de certaines pages, suite à cette nouvelle version du site, s'est poursuivie.

Depuis sa création, de nombreux outils et évolutions ont été apportés :

- En 2010, l'outil "tout sur ma commune" qui permet de connaître en un clic toutes les informations utiles sur l'eau de sa commune : prix de l'eau, qualité, gestionnaires eau potable, assainissement et rivière avec leur coordonnées... Les données correspondantes sont mises à jour tous les ans ;
- Depuis 2011, une augmentation croissante du nombre d'actualités faisant connaître les actions dans le domaine de l'eau en Seine-et-Marne, qui s'est stabilisée ces dernières années à une trentaine par an (3 actualités par mois en moyenne). Ainsi, 27 actualités sur l'eau en Seine-et-Marne ont été rédigées en 2021 et ont été envoyées, notamment à l'ensemble des collectivités seine-et-marnaises, par le biais d'une lettre d'informations électronique mensuelle. Le nombre d'abonnés à cette newsletter a augmenté légèrement et de manière régulière en 2021, de même qu'en 2020 et 2019 (1164 abonnés début 2019, 1459 fin 2020, 1544 fin 2021);
- La création de nombreuses fiches techniques d'aide à l'attention des maitres d'ouvrage ;
- La mise en ligne des rapports de l'Observatoire de l'eau (rapports annuels mis à jour tous les ans et rapports ponctuels sur une thématique). Ainsi, concernant ce deuxième point, en 2021, ont été publiés sur le site un état des lieux qualitatif et quantitatif des ressources en eau souterraine de Seine-et-Marne, une plaquette sur la problématique de la présence de résidus médicamenteux dans les eaux des rivières de Seine-et-Marne, et la mise à jour du bilan de la situation des filières de traitement et d'élimination des boues sur le département de Seine-et-Marne;
- La densification de pages existantes et la création de nouvelles pages. En 2021, les pages du site ont simplement fait l'objet d'une mise à jour annuelle (les informations chiffrées figurant sur le site sont actualisées tous les ans).

Les livrables sur cette thématique sont les suivants

• L'ensemble des présentations est disponible en téléchargement sur le site de l'eau du Département de Seine-et-Marne.

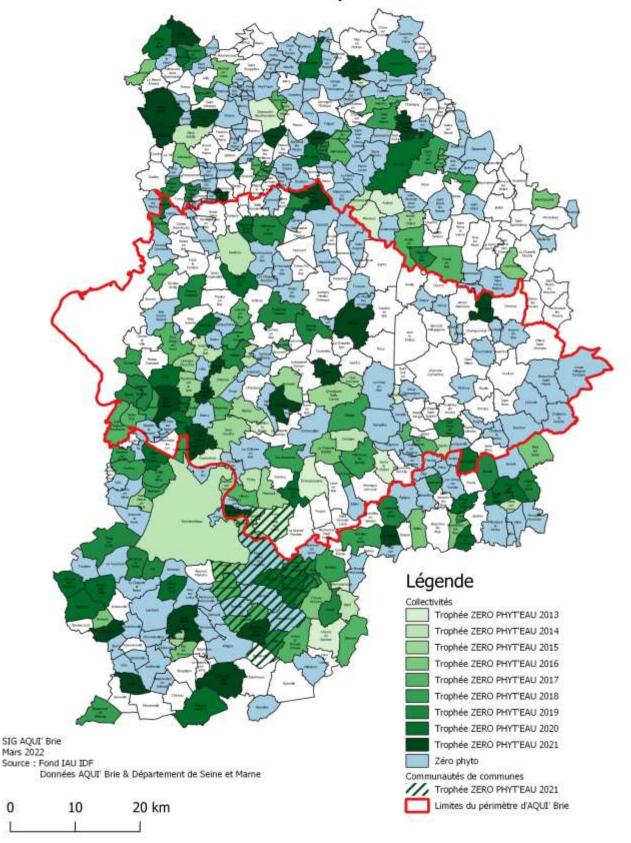
4.4. Les actions d'accompagnement au niveau des Aires d'Alimentation des Captages (AAC)

Suites aux missions réalisées dans le cadre de l'assistance technique départementale mais également dans le cadre des missions d'animation, le Département possède un grand nombre de données et d'informations qu'il compile et bancarise au sein de son Observatoire de l'eau départemental. Dans le cadre des études AAC, le Département met à disposition des maîtres d'ouvrage et des bureaux d'études, ses données et bilans réalisés en assainissement et dans le cadre des actions préventives auprès des collectivités. Il se fait également le relais de ces démarches AAC auprès des autres acteurs non agricoles (SNCF-RFF, autoroutes, golf), notamment via les liens qu'il a tissés au sein du groupe thématique du Plan Départemental de l'Eau « action préventives en ZNA ».





COMMUNES AU ZERO PHYTO AU 31 DECEMBRE 2021 dont celles lauréates du Trophée ZERO PHYT'Eau



LE VOLET FINANCIER

1. LE COUT DES SERVICES DU DEPARTEMENT

1.1. Les charges de personnels

Dans le cadre des conventions d'aides 2019-2021, la feuille de route de l'année 2021 a défini la ventilation suivante en terme d'ETP dédié par grande thématique tant en Assistance technique départementale (ATD) qu'en animation :

	ATD	ANIMATION	TOTAL
Assainissement collectif	4.00	2.00	6.0
Milieux naturels	0.00	2.25	2.25
Alimentation en eau potable	0.85	3.15	4.0
Synthèse petites masses d'eau	-	0.25	0,25
Total	4.85	7.65	12.50

L'ensemble des ETP déployé en 2021 correspond strictement aux prévisions initiales.

Avec l'appui de la Direction du Contrôle de Gestion, de l'Audit et de l'Evaluation du Département (DCGAE), les charges réelles de personnel exprimées en Euros par grands éléments de mission et par service ont été définies comme suit **(voir annexe 3 de ce rapport)** :

	ATD	ANIMATION	TOTAL
SATESE	248 871	139 557	388 428
SEPoMA	59 525	332 415	391 940
Total	308 396	471 972	780 368

Les charges en personnels sont en moyenne par ETP de **60 510 €**. En prenant en compte les plafonds appliqués par l'Agence de l'Eau, à savoir 80 000 € au maximum comme charge salariale par ETP à temps plein, 72 000 € à 90 % du temps et 64 000 € par ETP à 80 % du temps, les charges éligibles sont alors de **756 372 €**, soit un écrêtement de 23 996 €.

1.2. Les charges de gestion

Ce tableau rend compte de l'ensemble des charges de gestion (exprimées en Euros) tant en investissement qu'en fonctionnement (hors coût des analyses ATD)

	ATD	ANIMATION	TOTAL
Dépenses de fonctionnement et d'investissement	92 796	112 119	204 915

Les charges de gestion sont en moyenne par ETP dédiés aux missions du contrat d'animation de **16 393 €.**On peut noter le fort décalage existant avec le nouveau forfait proposé par l'Agence de l'eau qui se situe à 8000 €.

2. LE FINANCEMENT DES SERVICES DU DEPARTEMENT

Sur la base des feuilles de route définies pour les 3 années 2019-2021, le Département a sollicité des aides au niveau de l'Agence de l'Eau. 2 conventions d'aides financière existent désormais, l'une concerne les missions ATD et les frais d'analyses ATD et l'autre concerne l'animation départementale dans les domaines de l'assainissement et de l'eau.

Deux conventions d'aide ont donc été signées pour accompagner l'ensemble des missions pendant 3 années (taux de financement de 50 %).

• Convention n°1086284 (1) 2019 concernant l'ATD + frais d'analyses ATD

Montant retenu
 1 641 913 € dont 420 429 € pour les analyses eau
 et boue ATD

■ Montant d'aide 820 957 €

Convention n°1086286 (1) 2019 concernant l'animation départementale

Montant retenu 1 560 168 €
 Montant d'aide 780 084 €

Il faut rappeler que le versement des aides est forfaitaire (20 % à la signature des conventions intervenue le 20 novembre 2019, non versée en 2019, 30 % en N+1,30 % en N+2) au cours des 3 premières années et c'est seulement en N+ 3 que le solde prend en compte le coût réel de l'ensemble des missions réalisées. L'année 2021 correspond à la fin du 1^{er} cycle de la convention et c'est donc le solde qui sera sollicité.

Sur la base des charges réelles de l'année 2021, le financement des services du Département serait le suivant :

Analyses associées à l'ATD en assainissement collectif

Montant réel 164 419 € TTC
 Montant d'aide attendu 82 210 €

- Missions en ATD
 - Charges salariales après écrêtement 295 297 €
 - Charges de fonctionnement/investissement avec application du plafond fixé par ETP de la convention (8 000 € forfaitairement ou 16 000 € avec un taux de 50%) soit un total de 77 600 € à comparer aux coûts réels de 92 796 €
 - Charges globales éligibles 372 897 €
 - Montant d'aide attendu 186 449 €
- Missions en Animation
 - Charges salariales 461 075 €
 - Charges de fonctionnement/investissement non écrêtées car inférieures au forfait (122 400 € avec un taux de 50 %) 112 119 €
 Charges globales éligibles 573 194 €
 - Montant d'aide attendu 286 597 €

Globalement le taux de financement de l'Agence de l'Eau par rapport à l'ensemble des charges salariales, d'analyses, d'investissement et de fonctionnement payé par le Département (1 149 702 €) pour mettre en œuvre en 2021 les missions associées à l'ATD et l'Animation départementale a été de **48.3** % en légère baisse par rapport aux années antérieures en lien essentiellement avec la forte dégradation de la prise en compte des frais de fonctionnement par le forfait de 8 000 € /ETP qui n'est plus en adéquation avec la réalité à la différence des plafonds qui existaient dans le 10ème programme d'aides.

3. BILAN DES DEPENSES SUR LA DUREE DES CONVENTIONS ATD et ANIMATION

Ce bilan 2021 correspond à la dernière année des conventions « ATD et frais d'analyses ATD 2019-2021 » et « animation départementale assainissement et eau 2019-2021 ».

Sur la base des données fournies par le LDA 77 concernant les analyses ATD pour le SATESE ainsi que les analyses extérieures et des frais salariaux et de fonctionnement pour l'ATD sur la base des données fournies par la DCGAE du Département, le bilan pour cette 1^{ère} convention n°1086284 (1) 2019 est le suivant :

	2019	2020	2021	Total
Frais d'analyses ATD	125 521	135 752	164 419	425 692
Frais Salariaux	352 037	321 530	295 297	968 864
Frais de Fonctionnement	98 400	81 600	77 600	257 600
Total	575 950	538 882	537 316	1 652 156

Le coût global des analyses est un peu supérieur à l'estimation à la prospective qui avait été définie lors de la construction de la convention (425 692 € pour 420 429 €).

Sur la base de ces données, la subvention attendue serait de 50 % de l'ensemble des dépenses ramené au niveau de la convention soit 1 641 913 €. A ce jour le Département a encaissé les forfaits correspondants à celui lié à la signature de la convention et au 1^{er} forfait de l'année 2019. Il n'y a plus eu de versement depuis cette date. La subvention versée à ce jour correspond à 502 888 €. Il est donc attendu un solde de 318 069 €.

Sur la base des frais salariaux et de fonctionnement données par la DCGAE du Département, le bilan pour cette 2^{ème} convention n°1086286 (1) 2019 sur l'animation départementale assainissement et eau est le suivant :

	2019	2020	2021	Total
Frais salariaux	341 290	451 085	461 075	1 253 450
Frais de fonctionnement	101 600	100 299	112 119	314 018
Total	442 890	551 384	573 194	1567 468

Sur la base de ces données, la subvention attendue serait de 50 % de l'ensemble des dépenses ramené au niveau de la convention soit 1 560 168 €. A ce jour le Département a encaissé les forfaits correspondants à celui lié à la signature de la convention et au 1^{er} forfait de l'année 2019. Il n'y a plus eu de versement depuis cette date. La subvention versée à ce jour correspond à 449 824 €. Il est donc attendu un solde de 330 260 €.

ANNEXES

ANNEXE 1. CONVENTION D'AIDE FINANCIERE ATD ET FRAIS D'ANALYSE ATD

Original -

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE Nº 1086284 (1) 2019

TITRE II: CONDITIONS PARTICULIERES

1. ATTRIBUTAIRE - BENEFICIAIRE: 0877902S

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE PLACE DE LA PREFECTURE 77010 MELUN CEDEX

2. TRAVAUX CONCERNES: ATD ET FRAIS D'ANALYSES ATD

Description des travaux :

La proposition d'aide porte sur l'assistance départementale sur la période 2019-2021. Concerne 16.1 ETP sur 3ans, 5.36ETP/an en moy, pour un montant de 963 884 € pour les salaires chargés et 128 800 pour les frais de fonctionnement (8000€/ETP).

*Assainissement:

Diagnostic des dispositifs de traitement,

réalisation de bilan 24h pour les dispositifs récemment mis en eau,

établissement d'un bilan annuel de fonctionnement des dispositifs épuratoires,

expertise de la filière boues

élaboration scénario Sandre

appui aux MO pour études préalables.

*Eau potable

assistance pour les diagnostics AEP,

aide à la réalisation de PGSSE,

*protection de la ressource

assistance à la procédure DUP des périmètres de protection,

identification captages abandonnés,

élaboration programme d'actions sur AAC

*Milieu

renaturation des cours d'eau,

rétablissement des continuités écologiques.

Analyses sur les eaux usées et les boues des systèmes d'épuration de 2019 à 2021 estimés à 420 429€. Le département respecte le cahier des charges de l'Agence précisant la méthodologie des analyses et des prélèvements ainsi que les modalités de transmission et de restitution des résultats

Demande d'aide formelle et complète en date du : 17/01/2019

Indicateurs techniques :

L'Intervention est de type "satese" et concerne 16,10 equivalents temps plein et 30 postes.

Domaine d'action	Collectivités	Industries	Milleu naturel	Agriculture
Pourcentage (%)	50	0	50	0

3. CONCOURS FINANCIER

MONTANT DU PROJET: 1 641 913 € TTC

PARTICIPATION DE L'AGENCE :

1510 - Assistance technique

FORME DE L'AIDE				CONDITIONS DE REMBOURSEMENT			
	MONTANT	MONTANT TAUX AIDE	MONTANT	DUREES (mois)	Intérêts Fra	Frais de	
	RETENU	pressure and a	D'AIDE	Avance	Différé	(taux %)	gestion (taux %)
Subvention	1 641 913	50	820 957				
TOTAL			820 957				

4. ENGAGEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 36.0 mois

5. DISPOSITIONS PARTICULIERES

6. DATE D'EFFET CONTRACTUEL

La présente convention prend effet à compter du : 04/11/2019.

Le: 04/11/2019 Le Directeur de l'Agence Signé : Patricia BLANC

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom Prénom Qualité Signature

Le Président du Conseil départemental de Seines de Marine Par désention. Le Directeur de l'est, de l'environnement étide l'agriculture Jacques PLACE

ANNEXE 2. CONVENTION D'AIDE FINANCIERE ANIMATION DEPARTEMENTALE ASSINISSEMENT ET EAU



AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE Nº 1086286 (1) 2019

TITRE II: CONDITIONS PARTICULIERES

1. ATTRIBUTAIRE - BENEFICIAIRE: 0877902S

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE PLACE DE LA PREFECTURE 77010 MELUN CEDEX

2. TRAVAUX CONCERNES: ANIMATION DEPARTEMENTALE ASSAINISSEMENT ET EAU

Description des travaux :

La proposition d'aide porte sur l'animation départementale sur la période 2019-2021 et concerne 7.13 postes par an soit 21.4 sur 3 ans pour un montant de 1 217 768€ pour les salaires chargés et 171 200€ (8000€/ETP) pour les frais de fonctionnement.

animation PDE3.

*Assainissement:

animation du Schéma Départemental d'ASSainissement EU et SDASS EP,

animation groupe de travail autosurveillance

organisation de réunions annuelles sur certaines thématiques.

*Eau potable:

Bilan des procédures périmètres de protection,

diagnostic de réseau, suivi des études de gouvernance

Information et aide à la réalisation de PGSSE.

*protection de la ressource

identification captages abandonnés,

élaboration programme d'actions sur AAC

coordination des actions sur les AAC

actions préventives auprès des acteurs économiques

accompagnement et sensibilisation des Maîtres d'Ouvrage et techniciens de rivière.

*Inondation: sensibilisation des collectivités au risque inondation, restauration des zones naturelles d'expansion des crues

Demande d'aide formelle et complète en date du : 17/01/2019

3. CONCOURS FINANCIER

MONTANT DU PROJET: 1 560 168 € TTC

PARTICIPATION DE L'AGENCE :

1113 - Animation Assainissement

		MONTANT TAUX AIDE		CONDITIONS DE REMBOURSEMENT			
FORME DE L'AIDE MONTANT RETENU	MONTANT		MONTANT	DUREES (mois)	Intérêts	Frais de	
	A140.040406	D'AIDE	Avance	Différé	(taux %)	gestion (taux %)	
Subvention	1 560 168	50	760 084				
TOTAL			780 084				

4. ENGAGEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 36.0 mois

Fournir annuellement le tableau d'avancement des activités (fiche de suivi). Au terme de la convention, fournir un rapport d'activités global sur l'ensemble de l'animation intégrant notamment les 3 indicateurs de suivi-évaluation.

Signer la déclaration d'engagement de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Respecter le programme d'actions prévu en annexe de la convention.

5. DISPOSITIONS PARTICULIERES

6. DATE D'EFFET CONTRACTUEL

La présente convention prend effet à compter du : 04/11/2019.

Le : 04/11/2019 Le Directeur de l'Agence Signé : Patricia BLANC

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Le:

Nom Prénom Qualité Signature 2 0 1037, 2019

Le Président du Conseil départemental de Scine de Marne, Pardérégation, Le Directeur de l'environnement et de l'egriculture lacques PLACE